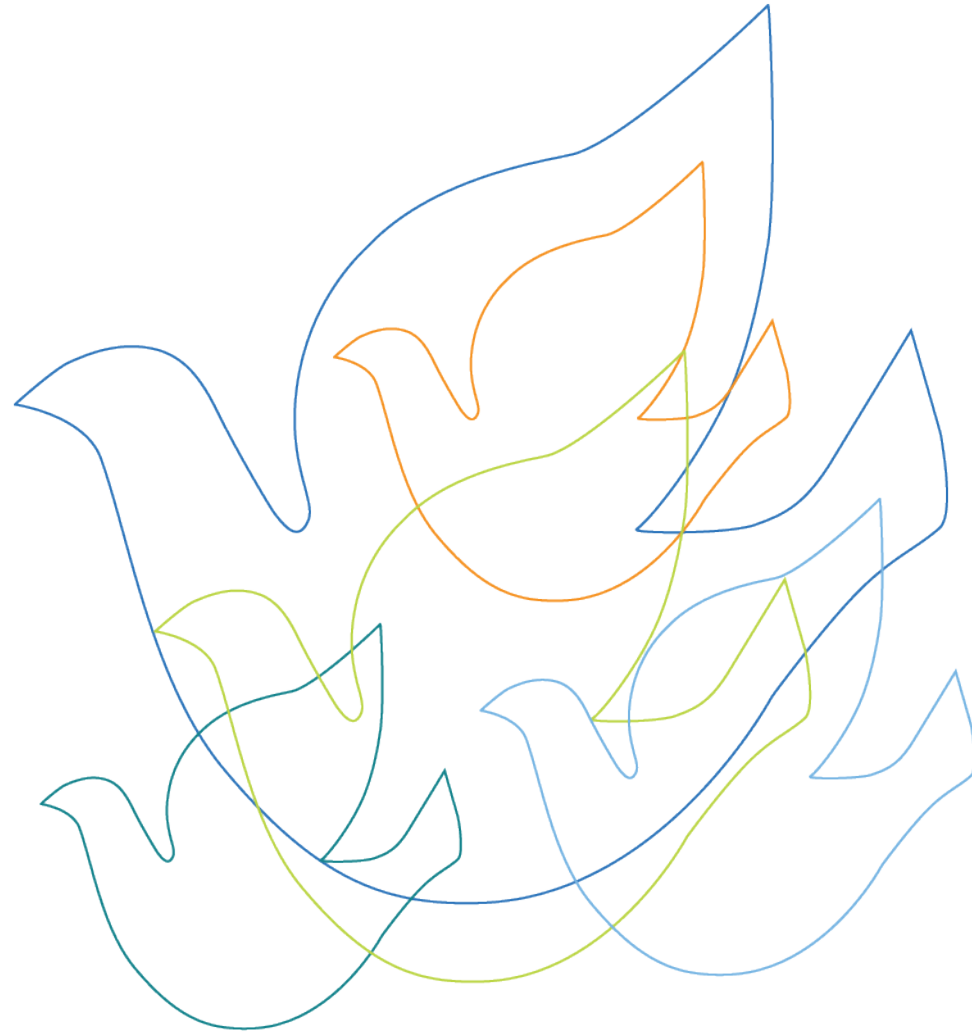


**OUTIL À L'INTENTION  
DES DÉCIDEURS POLITIQUES  
POUR DES STRATÉGIES  
NON VIOLENTES EFFICACES EN VUE  
D'OBTENIR UNE PAIX DURABLE**



Pax Christi International est un mouvement catholique pour la paix qui compte 120 organisations membres dans le monde entier.

Nous favorisons la paix, le respect des droits humains, la justice et la réconciliation à travers le monde. Fondé sur la conviction que la paix est possible, et que les cycles vicieux de la violence et de l'injustice peuvent être brisés, Pax Christi International s'attaque aux causes profondes et aux conséquences destructrices des conflits violents et des guerres.



**Pax Christi International**

Avenue de la Reine 141  
1030 Brussels  
Belgium  
Tel: +32 (02) 502 55 50

Inscrivez-vous pour recevoir notre bulletin d'information, nos alertes d'action, et d'autres mises à jour par email à [www.paxchristi.net](http://www.paxchristi.net).



[@PaxChristi](https://twitter.com/PaxChristi)



[facebook.com/paxchristi.net](https://facebook.com/paxchristi.net)



[@paxchristiinternational](https://www.instagram.com/paxchristiinternational)



[youtube.com/PaxChristiINTL](https://youtube.com/PaxChristiINTL)



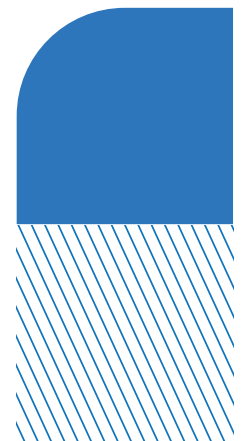
# Table des matières

Chapitre 1 : <b>Introduction</b>	4
Chapitre 2 : <b>Concevoir des politiques publiques promouvant la non-violence à travers une éthique de paix juste</b>	6
Chapitre 3 : <b>Créer des espaces permettant à la société civile d'exprimer ses opinions à travers des actions non violentes</b>	10
Chapitre 4 : <b>Mettre fin aux hostilités par des cessez-le-feu : l'exemple des Philippines</b>	16
Chapitre 5 : <b>Protéger les communautés grâce à la protection civile non armée (UPC)</b>	21
Chapitre 6 : <b>Prendre des décisions inclusives autour des projets d'exploitation minière grâce à la participation des peuples autochtones : l'exemple du Pérou</b>	26
Chapitre 7 : <b>Prévenir les conflits par l'éducation à la paix et la non-violence</b>	32
Chapitre 8: <b>Prendre des mesures en faveur du désarmement nucléaire par une collaboration efficace des États et de la société civile en vue de la conclusion du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires</b>	37

## Auteurs

Alice Kooij et Marie Dennis avec les contributions de Dan Moriarty (Maryknoll Office for Global Concerns), Eli McCarthy (Georgetown University), Pascal Mugaruka (Africa Reconciled), Nico Plooijer et Vincent Vrijhoef (PAX Netherlands), Loreta Castro (Pax Christi Philippines), Ann Farr (Pax Christi England & Wales), Claire Guinta (Nonviolent Peaceforce), José Bayardo Chata (DHUMA/Pax Christi Peru), Cecile Azard (Pax Christi France), Jonathan Frerichs et Mary Yelenick (PCI's UN representatives' team)

Design : Olivier Willems  
Publication : Septembre 2021  
Texte traduit en français par :  
Edith Raoult, Alfonso Zardi  
et Sophie Bartlett





## Chapitre 1

# Introduction

Partout dans le monde, nos membres et nos partenaires ont appliqué le principe et la pratique de la non-violence dans leur travail avec les communautés et se sont battus pour faire adopter des politiques soutenant des options non violentes. A travers leurs actions courageuses, ils ont contribué à transformer la violence et les conflits violents en dialogues pour la paix et la justice. Depuis notre fondation, il y a 75 ans, la non-violence a été au cœur de notre travail<sup>1</sup> : de la formation non violente des jeunes à l'organisation de réunions avec les décideurs et les représentants des Églises sur la non-violence et la Paix juste. La non-violence, qui se différencie du pacifisme<sup>2</sup>, est le sens positif de la dignité et la vie, ainsi qu'un ensemble diversifié d'outils pour prévenir, interrompre et réduire la violence - de la diplomatie à la justice réparatrice, de l'application des normes internationales à la protection non armée de la communauté.

Beaucoup de travail reste à faire pour promouvoir la non-violence au niveau de la prise de décision politique. Pourtant, les options non violentes ont prouvé leur efficacité pour susciter des changements de politiques dans différents contextes à travers le monde. Or, les investissements en armements et préparation militaire ont augmenté<sup>3</sup> tandis que l'investissement dans des stratégies non violentes reste anecdotique. Si aucun changement d'orientation n'est opéré, les cycles de violence répétées continueront à entraîner des coûts énormes pour la société. La pandémie de le COVID-19 montre clairement qu'il est urgent que les gouvernements et les organisations multilatérales choisissent la voie de la non-violence pour instaurer un ordre mondial dans lequel la paix, la justice, le développement durable et la protection de notre maison commune constituent la « nouvelle normalité ».

A travers cette publication, nous invitons tous ceux qui ont la responsabilité de la prise de décision politique, y compris les responsables des Églises exerçant une influence dans les processus publics de prise de décision, à se joindre à notre mission en envisageant, adoptant, finançant et mettant en œuvre des politiques favorisant les options non violentes en réponse aux défis sociétaux violents ou potentiellement violents. En tant que responsables politiques, vous disposez déjà d'un large éventail d'outils non violents ayant été élaborés et mis en œuvre par des gouvernements, des organisations régionales et internationales, des Églises et la société civile, par exemple dans le domaine de la médiation des processus de paix, de la formation à la lutte contre le racisme pour les jeunes étudiants<sup>4</sup> et des programmes de formation aux droits de l'homme pour les acteurs gouvernementaux<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Depuis 2016, l'Initiative catholique pour la non-violence appelle l'Église et les décideurs de politiques publiques à donner la primauté aux approches non violentes pour transformer les conflits et protéger les communautés vulnérables. Voir cette prise de position de 2018 : <https://paxchristi.net/wp-content/uploads/2019/10/180528-nonviolence-position-paper-en-final.pdf>

<sup>2</sup> Le pacifisme est compris uniquement comme l'interdiction de la violence, alors que la non-violence est une force active pour la justice, la paix et la réconciliation.

<sup>3</sup> Les dépenses militaires mondiales connaissent la plus forte augmentation annuelle, dit SIPRI, atteignant 1917 milliards d'euros en 2019 (27 avril 2020), disponible à l'adresse suivante : <https://www.sipri.org/media/press-release/2020/global-military-expenditure-sees-largest-annual-increase-decade-says-sipri-reaching-1917-billion>

<sup>4</sup> Voir ces vidéos sur la formation à l'antiracisme pour les jeunes élèves d'une école britannique, partie 1 : <https://youtu.be/XqkFn59Si0> et partie 2 : <https://youtu.be/yJfPVWkT3GQ>

<sup>5</sup> Pour d'autres exemples, voir : Quaker Council for European Affairs, Building Peace Together: A practical resource (2018), disponible à l'adresse suivante : <http://www.qcea.org/peace/research-project/>



Dans les chapitres suivants, nous allons d'abord définir la non-violence et la paix avec la justice en lien avec les politiques publiques. Puis, nous donnerons des exemples concrets de stratégies non violentes ayant porté leurs fruits, prouvées dans le temps, dans des contextes précis à travers le monde :

- ▶ créer des espaces pour que la société civile exprime ses points de vue de façon non violente – exemples venant du Congo et d'Iraq – ;
- ▶ mettre fin aux hostilités par des cessez-le-feu – exemple des Philippines – ;
- ▶ protéger les communautés au moyen de la Protection Civile non armée (Unarmed Civilian Protection « UCP ») – exemples de la Palestine et du Soudan – ;
- ▶ envisager des processus décisionnels inclusifs dans des projets miniers, avec la participation des populations indigènes – exemple du Pérou – ;
- ▶ prévenir les conflits à travers l'éducation à la non-violence et la paix – exemples des Etats-Unis et de la France – ;
- ▶ prendre des mesures en faveur du désarmement nucléaire grâce à une collaboration efficace entre les Etats et la société civile, qui a mené au Traité sur l'Interdiction des Armes Nucléaires (TIAN).

En tant que décideurs politiques, vous êtes à la croisée des chemins en cette période de multiples défis sociétaux, y compris pour les « manifestations de rue » qui ont doublé au cours de ces dernières années<sup>6</sup>. Pourquoi ne pas investir dans les politiques et les projets ayant montré leur capacité à apporter de la stabilité et de la résilience aux gens, plutôt que dans la violence ? Les politiques qui promeuvent la non-violence n'ont pas vraiment bénéficié d'une priorité dans le secteur public. En tant que décideur politique, vous avez le pouvoir dans votre domaine d'action, d'influencer l'adoption de telles politiques et leur financement afin qu'elles contribuent à l'émergence de sociétés plus stables et pacifiques. De plus, vous avez pour mandat d'écouter les membres de la société civile. Nous sommes prêts à travailler avec vous pour explorer davantage ce thème et espérons que cette publication vous inspirera le choix de la non-violence comme valeur fondamentale dans votre travail politique !

<sup>6</sup> Basé sur les données de l'indice mondial de la paix, voir Vision de l'humanité, Civil unrest on the rise (2020), disponible à l'adresse suivante : <http://visionofhumanity.org/global-peace-index/civil-unrest-on-the-rise/>



## Chapitre 2

# Concevoir des politiques publiques promouvant la non-violence à travers une éthique de paix juste

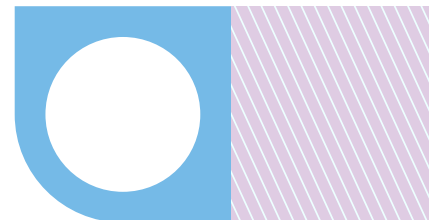
Les politiques publiques développant et promouvant des stratégies non violentes soutiennent des mesures innovantes, « humanisantes », interdisciplinaires et globales. De telles stratégies répondent mieux aux défis de la paix et de la sécurité, contrairement à l'utilisation ou à la menace de la violence. Les politiques favorisant des options non violentes aideront à transformer les conflits, à prévenir la violence, à construire une paix durable dans les situations d'après-conflit, à promouvoir la bonne gouvernance et à s'attaquer aux causes profondes, y compris les causes historiques, de la violence directe et structurelle. Elles contribueront à favoriser et à renforcer la résilience des individus, des familles, des communautés et des sociétés et favoriseront une paix juste et durable.

En cherchant à élaborer des politiques qui promeuvent la non-violence, nous recommandons aux décideurs/responsables politiques d'adopter une éthique pour une Paix juste. Au sens le plus fondamental, la Paix juste fait référence à la paix positive - pas seulement à l'absence de violence directe, mais la paix enracinée dans des relations

justes et des systèmes sociétaux respectant la dignité de tous et de la terre, notre maison commune. Une éthique de la paix plus juste est un ensemble de normes pratiques permettant à la société de réduire la violence et de construire et maintenir la paix.

Elle offre un cadre pour examiner comment tout un éventail de politiques et de programmes non violents – de l'intervention non armée dans des conflits violents au développement durable, – fonctionnent ensemble en tant que parties d'un ensemble plus vaste, s'attaquant aux causes profondes de la violence et développant des compétences non violentes essentielles. Ce cadre invite également la participation de tous les acteurs, en particulier les femmes, les jeunes, les communautés autochtones et les groupes de personnes vulnérables, qui sont les plus touchés par la violence institutionnelle et le recours à la force violente. Les politiques et les programmes fondés sur l'éthique de la Paix juste se complètent et forment les éléments constitutifs d'une culture de la paix.

Les trois catégories de normes de la Paix juste énumérées ci-dessous peuvent aider les décideurs à identifier les politiques et programmes promouvant des approches non violentes pour interrompre ou prévenir la violence. Ces normes décrivent une vaste constellation de politiques qui, ensemble, mènent à la Paix juste. Une politique donnée peut répondre le plus directement à une ou plusieurs des normes, mais aucune politique ne doit miner ou entraver l'une d'entre elles. Il est important de noter que la réalisation de la Paix juste nécessite un engagement à long terme des décideurs politiques et des investissements majeurs de la part de toute société.





## Les programmes, projets et stratégies conformes aux normes de la Paix juste permettront de :

### 1. Développer des vertus et des compétences pour s'engager de manière constructive dans un conflit grâce à :

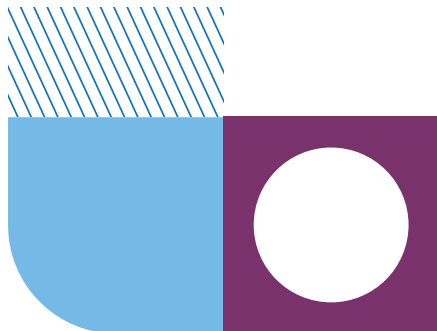
- ▶ **des habitudes vertueuses, compatibles à la non-violence**, telles que le courage, l'empathie, la solidarité et l'humilité ;
- ▶ **l'éducation et la formation aux compétences clés**, telles que la communication non violente, l'analyse intersectionnelle et l'analyse des conflits en fonction des besoins de la communauté ;
- ▶ **des processus participatifs**, incluant autant de parties prenantes que possible, en particulier les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés ;
- ▶ **la création de communautés pacifiques non violentes**, comprenant à la fois des institutions et des cultures.

### 2. Briser les cycles de conflit destructeur et de la violence par :

- ▶ **la réflexivité** sur les moyens à utiliser en veillant à ce que les moyens soient cohérents avec les résultats à obtenir ;
- ▶ **la « réhumanisation »** par le langage, les images et les récits ;
- ▶ **la transformation des conflits** (en amenant les adversaires vers le partenariat et en s'attaquant aux causes profondes), notamment par le dialogue, la guérison des traumatismes, la satisfaction des besoins humains de chaque acteur et les initiatives visant à instaurer la confiance ;
- ▶ **la reconnaissance de la responsabilité du préjudice**, y compris par le biais d'une justice réparatrice ;
- ▶ **l'action directe non violente**, telle que la protection civile non armée, la défense civile non violente et les mouvements non violents de la société civile pour une justice sociale et écologique ;
- ▶ **le désarmement intégral**, suggérant non seulement la réduction des armes physiques, mais le désarmement des cœurs, qui, en termes pratiques, dépend de l'instauration de la confiance.

### 3. Construire une paix durable en :

- ▶ **promouvant la « relationnalité » et la réconciliation**, y compris le dialogue interreligieux et les processus de vérité et de réconciliation ;
- ▶ **construisant une société civile solide**, une gouvernance juste, une redistribution juste et inclusive du pouvoir politique et de l'espace civique ;
- ▶ **favorisant la justice et la durabilité écologique**, contribuant au bien-être de tous, des êtres vivants et de l'environnement, c'est-à-dire l'écologie intégrale ;
- ▶ **soutenant la dignité humaine et les droits de l'homme pour tous**, y compris ceux des adversaires ;
- ▶ **défendant la justice économique**, de genre et raciale, en mettant l'accent sur les plus vulnérables.

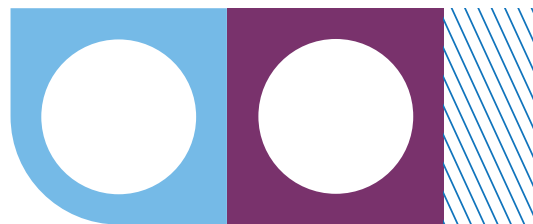




**De nombreuses politiques sont cohérentes avec plusieurs normes de la Paix juste, à travers toutes les catégories. En voici des exemples :**

- ▶ pour la 1<sup>ère</sup> catégorie de normes, les décideurs pourraient examiner les priorités en matière d'éducation et de formation, les politiques de gardes d'enfants, et de soutien familial, les opportunités de promotion des valeurs saines via les médias, l'identification à des héros ou des héroïnes non violents (connus de tous), les récompenses et distinctions publiques et des jours fériés pour voir s'ils encouragent le développement de telles vertus et compétences ;
- ▶ en finançant la protection des civils non armés, les décideurs pourraient mettre des ressources à disposition pour des activités correspondant particulièrement à la catégorie de rupture des cycles de violence. Cela est également conforme aux normes d'action directe non violente, de réflexivité et de « réhumanisation », ainsi qu'à la catégorie de construction d'une paix durable et aux normes d'une société civile solide, de la dignité et droits humains et de la « relationnalité » ;
- ▶ grace à des politiques et des programmes promouvant les mécanismes de justice réparatrice et la guérison de traumatismes, les décideurs politiques pourraient aider à briser les cycles de violence et à promouvoir les normes de transformation des conflits, en reconnaissant la responsabilité des dommages, et de « réhumanisation » ;
- ▶ pour toutes les catégories de normes d'une Paix juste et en particulier la troisième, les décideurs pourraient envisager un large éventail de politiques contribuant à la réalisation des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD) et mettre à disposition le financement indispensable à leur mise en œuvre au niveau mondial.

Si les politiques publiques devraient refléter et promouvoir les principes non violents et les normes de Paix juste, ces mêmes normes et principes devraient également guider le cycle politique lui-même, par lequel les programmes sont définis et les politiques sont formulées, adoptées, mises en œuvre et évaluées. Les processus démocratiques offrent une alternative aux conflits violents, permettant plutôt la transformation constructive des conflits par le dialogue et la collaboration. Une démocratie authentique doit faire progresser la norme d'une Paix juste consistant à édifier une société civile solide et une gouvernance juste, ainsi qu'une redistribution plus juste et inclusive du pouvoir politique et de l'espace civique. Le chapitre suivant décrit les politiques de création d'un espace civique, permettant une participation inclusive au discours public et l'élaboration des types de politiques abordés dans les chapitres suivants.







### Quelques questions pour s'orienter dans l'évaluation des politiques publiques

Les questions d'orientation suivantes, peuvent aider les décideurs à évaluer si une politique donnée est susceptible d'être conforme à une éthique de la Paix juste et de promouvoir la non-violence :

- \* cette politique respecte-t-elle la législation sur les droits de l'homme exigeant le non-recours à la violence ? Contribue-t-elle à la mise en œuvre des ODD ?
- \* cette politique est-elle conçue pour soutenir et promouvoir, et soutient-elle par sa mise en œuvre, des approches non violentes pour prévenir ou interrompre la violence ou transformer les conflits ?
- \* cette politique réduit-elle ou élimine-t-elle les conflits violents ou les conflits violents potentiels en traitant et examinant honnêtement les causes historiques et en remédiant aux injustices historiques ?
- \* les compétences et les capacités des communautés sont-elles renforcées pour faire face aux conflits et aux situations potentiellement violentes de manière non violente, en accordant une attention particulière aux populations les plus vulnérables ?
- \* cette politique sera-t-elle le fruit d'une participation significative et structurelle au processus décisionnel de toutes les parties prenantes, notamment les femmes, les jeunes et les peuples autochtones ?
- \* cette participation se poursuivra-t-elle pendant la mise en œuvre et l'évaluation de la politique ?



## Chapitre 3

# Créer des espaces permettant à la société civile d'exprimer ses opinions à travers des actions non violentes.

*Manifester est un moyen pour les citoyens de s'engager dans des débats publics sur des problèmes sociétaux et politiques. Dans la situation actuelle, où les protestations et l'expression de la dissidence ont de plus en plus conduit à des confrontations violentes et à la répression, il est nécessaire de redécouvrir des moyens pacifiques d'exprimer et d'entendre la dissidence. La non-violence fait partie des solutions car elle participe pleinement de la liberté de réunion pacifique qui est à son tour essentielle pour la bonne santé des sociétés démocratiques.*

**Mme Dunja Mijatovic,**

Commissaire aux droits de l'homme  
du Conseil de l'Europe.

Toute personne a le droit de participer à la vie publique<sup>7</sup>, ce qui requiert la liberté d'expression et la liberté de la presse, ainsi que la liberté de réunion et d'association. Partout dans le monde, la société civile a revendiqué ce droit en participant à des actions non violentes visant à provoquer des changements sociétaux. Parmi les exemples récents, citons les manifestations de rue en Biélorussie ; les boycotts des produits brésiliens pour mettre fin à la destruction de l'Amazonie ; et les jeunes militants pour le climat assis à la table des décideurs politiques. Des recherches récentes suggèrent que les campagnes non violentes réussissent beaucoup mieux à réaliser un changement à grande échelle que leurs homologues violents<sup>8</sup>, bien que les changements puissent prendre du temps.

Les espaces permettant à la société civile d'exprimer ses opinions par le biais d'actions non violentes sont essentiels au fonctionnement des sociétés démocratiques. Les membres et partenaires de Pax Christi International rapportent qu'à bien des endroits à travers le monde, l'espace civique se rétrécit. Par exemple, de nouvelles lois affaiblissent les ONG et les médias, les défenseurs des droits humains et les protecteurs de l'environnement sont criminalisés et le droit de se réunir dans la société civile est limité sous prétexte des mesures pandémiques. Dans les cas extrêmes, des membres de la société civile et des journalistes ont été arbitrairement détenus, torturés et tués. Cette situation a conduit le Secrétaire général de l'ONU à aborder spécifiquement les questions de l'espace civique dans l'« Appel à l'action pour les droits de l'homme »<sup>9</sup> lancé l'an dernier.

<sup>7</sup> Le droit de participer à la vie publique est codifié dans le droit international à l'article 21 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), à l'article 25 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), ainsi que dans les articles d'autres traités internationaux relatifs aux droits de l'homme.

<sup>8</sup> Stephan, Maria J. and Erica Chenoweth, Why Civil Resistance Works. The Strategic Logic of Nonviolent Conflict, International Security 33, 1 (2008). Pourquoi la résistance civile fonctionne. La logique stratégique des conflits non violents, Sécurité internationale

<sup>9</sup> OHCHR, Le Secrétaire général des Nations Unies, Antonio Guterres, lance son appel à l'action pour les droits de l'homme (2020), disponible à l'adresse suivante :

<https://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=25603>



### Chapitre 3 - Créer des espaces permettant à la société civile d'exprimer ses opinions à travers des actions non violentes

A une époque où l'espace physique se rétrécit à l'échelle mondiale, également en raison de la pandémie, il est important de noter que les plateformes de communications numériques offrent de nouveaux espaces en ligne permettant à la société civile d'exercer les libertés d'association, de réunion pacifique et d'expression de manière non violente. De manière positive, davantage de personnes peuvent participer aux activités lorsqu'elles sont organisées en ligne, bien que pour l'inclusion des communautés marginalisées, une formation à l'alphabétisation numérique dans leur propre langue, des équipements et de solides connexions internet devraient être disponibles. L'accès numérique pour les femmes est particulièrement important. Malheureusement, les outils numériques peuvent aussi être utilisés pour faire taire, surveiller et manipuler les populations civiles<sup>10</sup>, faisant de la cybersécurité un enjeu crucial pour ceux qui dépendent du monde virtuel.



<sup>10</sup> OECD, «La transformation numérique et l'avenir de l'espace civique à l'horizon 2030», disponible à l'adresse suivante : <http://www.oecd.org/dac/Digital-Transformation-and-the-Futures-of-Civic-Space-to-2030.pdf>



## **Un exemple : Africa Reconciled (Afrique Réconciliée) travaillant en République démocratique du Congo pour des manifestations pacifiques**

En République démocratique du Congo, l'article 70 de la constitution stipule que le président du pays est élu au suffrage universel pour un mandat de 5 ans, renouvelable une seule fois. En 2015, le deuxième mandat du président Joseph Kabila, au pouvoir depuis 2001, a pris fin et il n'était plus rééligible. Encouragé par sa puissante famille politique et son désir de se maintenir au pouvoir, Kabila a tenté de modifier la constitution pour rester en fonction.

Mais la population congolaise interrompt ses plans ! A Kinshasa, la capitale, et dans toutes les provinces, des manifestations organisées par la société civile et l'opposition politique ont contesté la poursuite par M. Kabila d'un 3ème mandat et exigé des élections libres et transparentes comme le stipule la constitution ! La police et l'armée sont immédiatement intervenues et ont brutalement réprimé les manifestants, tuant des civils et détruisant des biens. La communauté internationale et les militants des droits humains ont condamné la répression sanglante des manifestations, mais le gouvernement a ignoré ses appels.

En réponse, Africa Reconciled, organisation membre de Pax Christi International militant pour la paix et la réconciliation, a commencé à intervenir en 2017, à Goma, formant des manifestants à protester sans recourir à la violence. Pour assurer un rapprochement entre les forces de l'ordre et la population civile, ils ont organisé des activités de jeux communs (dames, jeux de cartes, etc.) pour dissiper l'inimitié dans le cœur des uns et des autres et semer une bonne dose d'amour. Cette nouvelle alliance civils-policiers pour la paix a encouragé la police à remplacer la répression par le bon sens.

Africa Reconciled a ensuite mené un travail de plaidoyer ciblant les responsables militaires et la police pour s'assurer :

- 1) que les dispositions légales autorisant les manifestations pacifiques étaient respectées tout en leur rappelant que le droit de manifester pacifiquement est inscrit dans la constitution du pays ;
- 2) que la répression cesserait ;
- 3) que les manifestants qui nuiraient à la consolidation de la démocratie du pays seraient arrêtés.

Suite aux appels d' Africa Reconciled, les chefs des unités de police et de l'armée ont exhorté leurs troupes à respecter les droits humains lors des défilés, et à surveiller plutôt que réprimer les manifestants. Cette initiative, qui a débuté à Goma, s'est maintenant étendue à tout le pays. La répression des manifestations a considérablement diminué et les lois autorisant les manifestations pacifiques sont appliquées.





## Exemple de Pax Pays-Bas soutenant des Comités locaux pour la paix en Irak

En 2015, lorsque le projet « Des comités locaux pour la paix à Ninive » a débuté, l'État islamique détenait toujours la capitale du gouvernorat, Mossoul. PAX et ses partenaires en Irak, en coopération avec le conseil provincial de Ninive, ont sélectionné des zones récemment accessibles pour mettre en œuvre le projet. Rabia est une ville située à la frontière entre l'Irak et la Syrie, principalement habitée par des Arabes sunnites. Sinumy est une ville située au nord de la montagne Sinjar, elle est principalement habitée par des Yézidis. Zummar est une ville habitée par un mélange de Kurdes et d'Arabes. Toutes ces zones sont gravement marginalisées et font l'objet de conflits. Ni le gouvernement fédéral irakien, ni l'administration kurde irakienne n'ont assumé la pleine responsabilité de leur rétablissement après le retrait de L'État islamique.



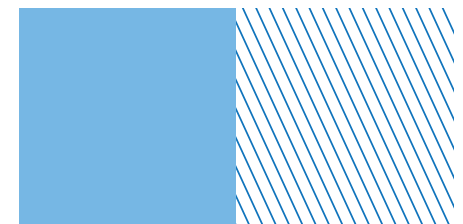
Alors que les défis liés aux graves tensions communautaires, la réhabilitation matérielle et la responsabilisation étaient des plus pressants à l'époque, la quête de légitimité par les autorités locales a également fourni l'occasion d'un engagement constructif. En 2015, PAX, al-Mesalla, Tahrir et l'Organisation Paix et Liberté (Peace Freedom Organisation PFO) ont commencé à aider les Comités Locaux de Paix (Local Peace Committees LPC) pour améliorer la cohésion sociale, contribuer à la résilience communautaire, renforcer les relations entre les citoyens et L'État et promouvoir la responsabilité du gouvernement par le biais d'un plaidoyer inclusif et fondé sur des données probantes.

Après avoir été formé à l'organisation de consultations communautaires inclusives, les LPC ont organisé des initiatives locales pour connecter différentes communautés dans des environnements sûrs. Des réunions ont eu lieu et des sondages auprès de 5000 personnes par zone ont été menés pour mieux comprendre les priorités de la population.

Les membres des LPC ont pris des mesures actives pour accroître leurs connaissances en matière d'atténuation et d'analyse des conflits, d'inclusion et de plaidoyer pour améliorer les conditions de vie de leur communauté.

La formation pour apprendre le plaidoyer, dispensée par des experts irakiens et des professionnels arabes de la région, a conduit à des campagnes réussies aux niveaux local, provincial et national pour la réparation d'un réseau électrique et des services d'eau potable ; une meilleure répartition des emplois et l'ouverture de bureaux auxiliaires du Comité d'indemnisation dans la province.

Au cours des derniers mois du projet, les huit bureaux LPC ont uni leurs forces pour lancer une campagne nationale sur le thème des « Femmes décisionnaires », une véritable percée dans un environnement aussi traditionnel.





### Chapitre 3 - Créer des espaces permettant à la société civile d'exprimer ses opinions à travers des actions non violentes

Au fil du temps, les LPC se sont développés en structures solides composées de citoyens de différents horizons confessionnels. Ils fonctionnent actuellement comme une interface entre les autorités gouvernementales et leurs circonscriptions. Le rapport final de la Conférence sur l'organisation de la reconstruction organisée par le gouvernement irakien, mentionnait les LPC comme un instrument pour renforcer la cohésion sociale et la réconciliation. Une récente déclaration d'éminents chefs religieux, dont le responsable de l'Église catholique chaldéenne et le yézidi Baba Sheikh, sur la coopération interconfessionnelle et la coexistence pacifique, constituera un point de connexion important pour le travail avec les LPC et la société civile dans les années à venir.

Alors que des forums nationaux et internationaux commencent à reconnaître les LPC, leur attention reste orientée vers les réalités de terrain. Par exemple, après que des affrontements entre des familles eurent causé la mort d'une personne, la famille de l'agresseur a été expulsée et est devenue une famille sans abri, se déplaçant constamment à l'intérieur du pays (IDP). Le bureau des LPC a organisé une réunion de réconciliation tribale, aboutissant à un accord qui a permis le retour de cette famille. Cet accord a touché 50 familles en même temps, et celles qui sont retournées à Rabia vivent désormais en paix et sans "tension ni heurt". En avril 2020, la région de Sinumy a souffert d'une sécheresse.

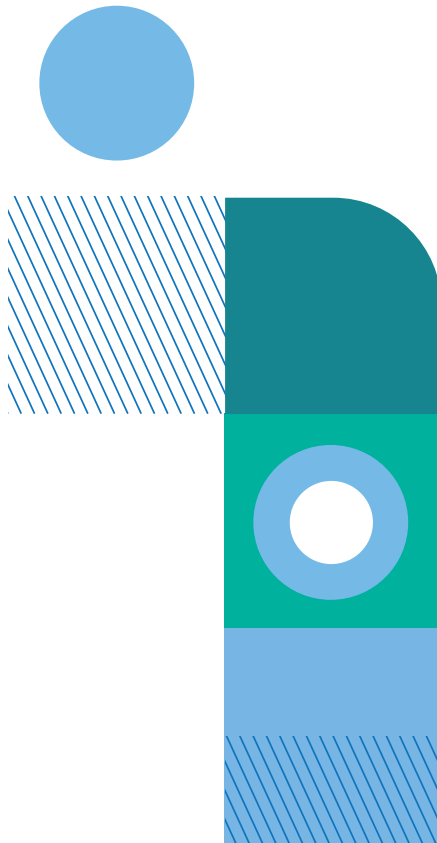
Vingt et une maisons étaient privées d'eau pendant plusieurs jours avant que les gens ne demandent de l'aide des LPC. Les membres du bureau ont alors contacté le maire des Sinumy et le Service de l'eau. La réponse a été immédiate ! Deux jours plus tard, ces 21 familles avaient de l'eau chez elles. Les bureaux des LPC sont de mieux en mieux acceptés et intégrés dans les communautés locales comme "juge de paix" pour représenter toutes les communautés.





## Recommandations aux décideurs politiques :

- › reconnaître le rôle fondamental de la société civile pour établir des politiques basées sur les faits, efficaces et durables, et appliquer les directives du Bureau des droits de l'homme des Nations Unies, sur la mise en œuvre effective du droit à participer aux affaires publiques, en fournissant aux États des orientations sur la manière d'assurer leur participation ;
- › agir en coopération avec la société civile et mettre en œuvre les objectifs de l'ODD-16, qui consistent à assurer notamment une prise de décision réactive, inclusive, participative et représentative de tous à tous les niveaux (Objectif 16.7) et assurer l'accès du public à l'information (Objectif 16.10) ;
- › mettre en place des programmes d'éducation civique pour faire comprendre la démocratie, la non-violence et leur importance à travers la mémoire historique ainsi que pour acquérir des compétences permettant de participer activement à une société démocratique ;
- › financer des activités de renforcement des capacités permettant aux individus et aux groupes d'occuper des espaces civiques, eu égard aux obstacles qu'ils rencontrent, et en créant des environnements sûrs et propices à leur participation et à leur contribution aux politiques qui affectent leur vie ;
- › prendre les devants en garantissant l'accès aux technologies numériques telles que les Smartphones, internet, les ordinateurs, et à la formation des secteurs exclus de la société, en particulier les communautés pauvres, les peuples autochtones et les femmes ;
- › répondre aux préoccupations relatives à l'espace civique et faire pression pour l'adoption de lois, de politiques et de pratiques permettant des manifestations et des rassemblements non violents, ainsi qu'offrir une protection aux membres de la société civile et aux journalistes.





## Chapitre 4

# Mettre fin aux hostilités par des cessez-le-feu : l'exemple des Philippines

*Les cessez-le-feu sont des éléments cruciaux pour les politiques qui promeuvent des voies non violentes pour la paix. Outre la cessation de toute forme d'hostilité, ils doivent s'accompagner d'une ouverture au dialogue, de la création de voies d'acheminement de l'aide humanitaire et d'une attention particulière à nos frères et sœurs les plus vulnérables.*

### Cardinal Jean-Claude Hollerich,

Archevêque du Luxembourg, Président de la Commission des Conférences épiscopales de l'Union européenne (COMECE) et Président de Pax Christi Luxembourg



## Introduction

Les cessez-le-feu ont été utilisés par les parties belligérantes pour réduire la violence et comme condition d'un processus de paix ou d'un règlement politique négocié entre les combattants. Lorsqu'il est bilatéral, un cessez-le-feu est souvent considéré comme un important mécanisme de renforcement de la confiance, qui est une pratique clé pour la norme de la Paix juste relative à la transformation des conflits. Dans certains cas, les différentes parties à un conflit armé conviennent d'un cessez-le-feu relevant plus de la cérémonie que du fait concret et a donc peu ou pas d'effet sur la réduction des combats réels. Dans d'autres conflits, les combattants se battent pendant de nombreuses années mais élaborent un accord de cessez-le-feu relativement efficace, puis réduisent les hostilités et y mettent fin.

Le 23 mars 2020, l'appel d'un cessez-le-feu lancé par le Secrétaire général de l'ONU M. Antonio Guterres, a exhorté les acteurs armés du monde entier à déposer leurs armes afin de donner aux populations des zones de conflits une meilleure chance de lutter contre la pandémie du COVID-19,

qu'il a qualifiée comme la plus grande épreuve à laquelle le monde ait été confronté depuis la création de l'ONU, il y a 75 ans. Il a déclaré que l'arrêt des combats pourrait « aider à créer les conditions propices à l'acheminement d'une aide (médicale) vitale » et a ajouté que « la gravité de la crise à laquelle nous sommes confrontés dans le cadre de la pandémie du COVID-19 met en évidence la tragédie et la folie de la souffrance persistante causée par les conflits armés ».

Cet appel mondial au cessez-le-feu lancé par le Secrétaire général de l'ONU souligne la nécessité cruciale, inscrite dans la Charte des Nations Unies, de mettre fin au « fléau de la guerre ». Le pape François dans sa dernière encyclique, *Fratelli Tutti*, déclare : « Nous ne pouvons plus penser à la guerre comme une solution car ses risques seront probablement toujours plus grands que ses supposés bénéfices. Compte tenu de cela, il est très difficile aujourd'hui d'invoquer le critère rationnel élaboré au cours des siècles précédents pour parler de la possibilité d'une « guerre juste ». Plus jamais la guerre !







## Accord de cessez-le-feu entre le gouvernement des Philippines et le MILF

Le cessez-le-feu entre le gouvernement des Philippines (GPH) et le Front de libération Moro islamique (MILF) a abouti à un accord de paix global qui a été finalisé par la loi organique Bangsamora en mars 2014. Le résumé de ce processus est basé sur les notes écrites et non publiées de Miriam Coronel-Ferrer, négociatrice de paix en chef pour le gouvernement philippin dans les pourparlers de paix entre le GPH et le MILF, et présidente du groupe de négociation du GPH avec le MILF, ainsi que sur la contribution de Mme Farrah Naparan, membre du Groupe de mise en œuvre de l'accord de paix GPH-MILF.

Le MILF a poursuivi sa lutte pour un État indépendant après qu'un autre groupe rebelle, le Front national de libération Moro (MNLF) ait signé un accord de paix avec le gouvernement en 1996 qui n'incluait pas le MILF. Néanmoins, le MILF a apporté un soutien tacite au processus, ce qui a donné lieu à une

période de paix relative à la fin des années 90, marquée par plusieurs cessez-le-feu entre le gouvernement et le MILF. En 1997, les deux côtés impliqués ont directement négocié l'Accord de cessation générale des hostilités et organisé des sous-comités pour élaborer des directives administratives et opérationnelles plus détaillées pour la mise en œuvre d'un cessez-le-feu formel. Ensemble, ces documents ont identifié les actes hostiles et provocateurs interdits.

Dans cet accord, le gouvernement s'est engagé à fournir un soutien logistique et administratif aux groupes ayant organisé le cessez-le-feu. Mais cet accord n'a pas interdit au gouvernement d'entreprendre des actions policières contre la criminalité, pas plus qu'il n'a empêché les deux forces en présence de prendre des mesures défensives. Vers la fin des années 2000, les violences entre le MILF et le GPH se sont apaisées. En 2012, les pourparlers de

paix ont repris pour de bon et ont abouti à la signature d'un accord global pour le Bangsamoro (CAB) le 27 mars 2014 après 17 ans de négociations. Le CAB a reconnu les griefs légitimes du peuple Moro et a inclus des dispositions prévoyant essentiellement le partage du pouvoir politique et les ressources économiques. Il faisait aussi état de la reconnaissance de l'autorité du gouvernement central par la nouvelle région autonome de Bangsamoro dans le Mindanao musulman. La mise en place de cet accord de paix de 2014 a été confirmée et finalisée par la ratification de la loi organique de Bangsamoro en 2018 par laquelle le MILF et le GPH jouissent actuellement d'un partage du pouvoir dans le territoire de Bangsamoro à Mindanao sous la direction de l'autorité chargée de la transition de Bangsamoro. Des élections auront lieu en 2022 pour déterminer les dirigeants démocratiquement élus du Bangsamoro.



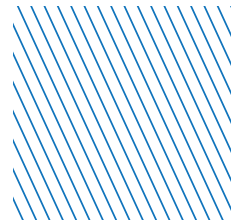
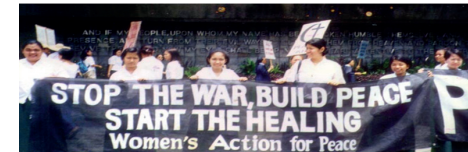


Avant la ratification de la loi organique et tout au long de la période du cessez-le-feu et des négociations de paix de Bangsamoro, des événements ont menacé le processus de paix. Il convient de rendre hommage aux groupes d'experts du GPH et du MILF et aux autres directement impliqués dans les pourparlers de paix pour leur forte détermination et leur ténacité. Les organisations de la société civile, les groupes confessionnels et les dirigeants religieux, organisés en mouvement de dialogue interreligieux, composé principalement de musulmans, de protestants et de catholiques, ont surveillé la situation et constamment appelé les parties à faire preuve de fermeté dans la poursuite des négociations de paix. La conférence des évêques catholiques des Philippines a également publié des déclarations soutenant le processus de paix et la loi Bangsamoro pour achever le processus.

### Défis et facteurs facilitant la mise en œuvre du cessez-le-feu GPH-MILF

De nombreux facteurs ont affecté la mise en œuvre du cessez-le-feu. Certains ont été délicats à gérer, par exemple :

- ▶ bien que les hostilités directes entre les parties prenantes du cessez-le-feu aient été considérablement réduites au fur et à mesure que les négociations de paix progressaient, d'autres violations ont eu lieu. Les plaintes du GPH comprenaient la conduite illégale d'opérations de maintien de l'ordre par les commandants du MILF, des mouvements de troupes et des rassemblements militaires non autorisés, des campagnes de désinformation, des activités de recrutement et d'entraînement militaire et le harcèlement de civils. A son tour, le MILF a déposé plainte pour des mouvements de troupes de l'armée sans coordination dans une zone et l'arrestation injustifiée de l'un de ses commandants ;
- ▶ Des différences d'interpellation ou de positions ont été observées parmi les acteurs du GPH tels que les forces armées des Philippines, la police nationale philippine et d'autres organismes chargés de l'application de la loi. Ces différences ont conduit à une absence de coordination ou ont fait l'objet de protestations déposées par le MILF.





#### Chapitre 4 - Mettre fin aux hostilités par des cessez-le-feu : l'exemple des Philippines

D'autres facteurs ont contribué positivement à la mise en œuvre du cessez-le-feu entre le MILF et le gouvernement tels que :

- ▶ les directives de mise en œuvre publiées en août 2001 comprenaient l'engagement « à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour normaliser la situation dans les zones touchées par le conflit, pour assurer le succès de la reconstruction et du développement de ces zones. » Par conséquent, le cessez-le-feu n'était pas seulement considéré comme une mesure pour soutenir les négociations politiques, mais aussi comme une condition pour permettre d'atteindre les objectifs de la reconstruction et de développement socio-économique du processus de paix. Il s'agit d'une caractéristique unique du processus de paix entre le gouvernement et le MILF ;
- ▶ les directives et les protocoles bien définis du cessez-le-feu ainsi que les procédures claires sur le signalement, la surveillance et la résolution des manifestations et des violations, ont servi de plate-forme pour un dialogue constructif et une communication ouverte entre le Gouvernement et le MILF. Le cessez-le-feu a également contribué à instaurer la confiance entre les deux parties ;

- ▶ Le GPH et le MILF ont collaboré de manière constructive avec la société civile non seulement par le truchement d'organismes officiels mais aussi via des groupes indépendants, notamment le Bantay Ceasefire (Gardiens du cessez-le-feu) et diverses organisations issues des communautés locales. Bantay Ceasefire était un réseau de volontaires locaux qui surveillait la situation sur le terrain et facilitait la réponse des organismes officiels lors d'événements menaçant la localité. Il est devenu un partenaire respecté des organismes officiels du cessez-le-feu.



Mme Miriam Coranel-Ferrer, la négociatrice en chef de paix du gouvernement philippin, lors des pourparlers de paix avec le MILF, a déclaré à juste titre :

*« En fin de compte, la meilleure preuve contre les sceptiques du processus de paix de Bangsamoro était, tout d'abord, les avantages réels et ressentis qui se sont accumulés sur le terrain pendant les périodes relativement longues durant lesquelles le cessez-le-feu était respecté. Les enfants ont pu aller à l'école sans interruption massive ou sans interruption de longue durée de leurs études. Davantage d'organisations de la société civile, dont plusieurs organisations de femmes, ont été créées. La ville de Cotabato et les centres-villes de Maguindanao ont prospéré comme jamais auparavant. »*





### Recommandations aux décideurs politiques :

- › pour permettre un bon début de fin des hostilités, le gouvernement peut prendre l'initiative et tendre la main en premier. Il peut proposer un cessez-le-feu unilatéral et encourager l'autre partie à l'accepter, auquel cas, cela peut conduire à un cessez-le-feu bilatéral. Des mesures préliminaires peuvent être prises avant cette offre pour évaluer l'ouverture et la détermination de chaque partie à mettre fin aux hostilités, y compris au travers d'activités de renforcement de la confiance et de réunions préliminaires dans le calme ;
- › l'engagement politique doit être fort, c'est-à-dire qu'il est nécessaire de considérer et de traiter les griefs légitimes et les racines du conflit armé. La justification du cessez-le-feu devrait inclure l'objectif à long terme de trouver une solution durable au conflit armé. De bonnes relations et un dialogue basé sur la confiance sont indispensables et doivent être construits et soutenus par les deux parties ;
- › les parties impliquées dans l'accord de cessez-le-feu devraient adopter une approche holistique dans les accords et les lignes directrices du cessez-le-feu en commençant par l'arrêt des hostilités mais en y ajoutant d'autres éléments tels que des plans de développement économique et la protection contre des pratiques abusives ;
- › Les parties concernées doivent approuver des directives formelles, claires et écrites indiquant les mécanismes du cessez-le-feu qui garantiront le succès de l'accord du cessez-le-feu ;
- › le gouvernement peut aussi s'ouvrir à divers acteurs qui pourraient vouloir aider au processus de surveillance du cessez-le-feu et de paix, tout en assurant une bonne coordination des composantes de ses propres forces de sécurité et des autres agences. Le gouvernement devrait soutenir activement les combattants dans la transition efficace vers le processus de normalisation qui succédera à l'accord de paix ;
- › les différentes parties impliquées dans les mécanismes de cessez-le-feu et le groupe de négociation lui-même devraient délibérément inclure des femmes pour amener le point de vue de celles-ci dans les discussions.



## Chapitre 5

# Protéger les communautés grâce à la protection civile non armée (UPC)

*La promotion de sociétés pacifiques et inclusives est au cœur de l'engagement de l'Union européenne (UE) en tant qu'acteur mondial de la paix, comme en témoigne récemment le concept de l'UE sur la médiation pour la paix. Les stratégies non violentes pour une paix durable sont au premier rang des efforts de l'UE pour protéger les civils. Dans cette perspective, le concept de protection civile non armée est un bon exemple de la manière dont les organisations de la société civile, y compris les acteurs religieux, jouent un rôle de plus en plus important dans des situations où des civils et, en particulier, des personnes vulnérables, sont menacés.*

### M. Stefano Tomat,

Directeur de la Direction de l'approche intégrée pour la sécurité et la paix (ISP) du Service européen pour l'action extérieure (SEAE)

## Introduction

Dans les lieux de conflits violents et de guerre, les civils, bien qu'ils soient légalement protégés contre la violence en vertu du droit international humanitaire, sont néanmoins devenus de plus en plus des cibles. Afin de protéger ces communautés, des civils non armés formés professionnellement ont été déployés par les organisations de la société civile, pour prévenir ou réduire la violence, pour fournir une protection physique directe aux populations civiles menacées et pour renforcer et construire des infrastructures de paix locales résilientes<sup>11</sup>, Maintien de la paix civile de manière non armée (UPC). Il est enraciné dans le principe de la non-violence active et implique l'application de stratégies et de méthodes non violentes, tout en étant une pratique clé de la norme de Paix juste d'action non violente directe.

Les décideurs politiques et les artisans de la paix considèrent l'UPC comme une approche efficace

de la protection des civils. Des recherches approfondies montrent que l'UPC influence les acteurs armés pour qu'ils arrêtent ou réduisent la violence<sup>12</sup> et pour compléter les efforts des opérations de paix internationales et des organisations humanitaires. Les équipes de l'UPC sont attentives aux besoins de protection des populations et au contexte dans lequel émerge la menace de violence. Elles s'appuient sur les capacités locales, en employant des stratégies de résistance efficaces<sup>13</sup>. Il est important de noter que de nombreux participants au programme UPC sont des femmes ; ce qui encourage en conséquence une participation encore plus active aux efforts de maintien de paix, de la part des femmes vivant dans les communautés elles-mêmes.

Les actions les plus courantes de l'UPC comprennent l'accompagnement des communautés vulnérables

<sup>11</sup> Force de paix non violente, Bonnes pratiques en matière de protection non violente, non armée, de civil à civil. Disponible à l'adresse suivante : [https://www.nonviolentpeaceforce.org/images/Good\\_Practices/UCP-in-the-Middle-East-Documentation-summary.pdf](https://www.nonviolentpeaceforce.org/images/Good_Practices/UCP-in-the-Middle-East-Documentation-summary.pdf)

<sup>12</sup> Furnari, Ellen, Rachel Julian & Christine Schweitzer, Le maintien de la paix par des civils non armés : Protéger efficacement les civils sans menace de violence (2016), document de travail p.9, disponible à l'adresse suivante : <https://www.ssoar.info/ssoar/handle/document/48015>

<sup>13</sup> Carla Suarez, Vivre entre deux lions : stratégies de protection des civils pendant la violence armée dans l'est de la République démocratique du Congo, p. 54, dans le journal de consolidation de la paix, VOL. 12 NO. 3, 2017.



## Chapitre 5 - Protéger les communautés grâce à la protection civile non armée (UPC)

grâce à une présence protectrice, la surveillance et la documentation, l'établissement de relations avec les parties prenantes, le renforcement et le soutien des capacités civiques locales et la facilitation du dialogue. Parmi les résultats démontrables de l'UCP, figurent : une baisse significative de la violence sexiste, des accords de paix et des cessez-le-feu locaux plus facile à établir, une réduction du niveau de la violence dans les camps de réfugiés et de personnes privées de domicile, et une augmentation de l'accès à l'éducation ou aux soins de santé, l'information correctement transmise aux responsables des actions humanitaires et la mise à l'écart par les entreprises multinationales des groupes responsables de violations des droits de l'homme<sup>14</sup>.



### Témoignage d'un membre de Pax Christi Angleterre et Pays de Galles, participant à l'UCP en Palestine

En 2002, les responsables des Eglises de Jérusalem ont appelé les chrétiens du reste du monde à s'impliquer et être à leurs côtés dans la lutte pour la justice. Le Conseil œcuménique des Eglises a répondu en mettant en place le Programme d'accompagnement œcuménique en Palestine et en Israël (EAPPI). Depuis lors, le programme, qui est un exemple bien connu de l'UCP, s'est développé pour devenir pleinement international : des volontaires internationaux issus de 25 pays participent maintenant au programme pendant trois mois d'affilée, vivant dans des communautés locales à Jérusalem et en Cisjordanie.

Ils veillent au respect des droits de l'homme en observant et écoutant les violations quotidiennes du droit international qui sont vécues par le peuple palestinien pour les signaler à l'EAPPI, à l'ONU, et à l'UE ainsi qu'à leurs propres gouvernements et aux agences impliquées dans le travail pour la justice en Palestine et Israël. Ils s'engagent à travailler selon des principes d'impartialité : ils ne sont pas

du côté de qui que ce soit, mais du côté du droit international humanitaire et sont engagés dans des actions de plaidoyer à tous les niveaux : local, national et international.

Des membres de Pax Christi Angleterre et Pays de Galles ainsi que d'autres pays comme l'Autriche, l'Allemagne et les Pays Bas - ont servi d'accompagnateurs et ont appris davantage sur l'importance de l'accompagnement en tant qu'élément vital du rétablissement de la paix. Partager leurs expériences avec d'autres, à leur retour, a conduit à des amitiés importantes et durables entre nos membres et nos amis et partenaires en Palestine et Israël.

Un membre de Pax Christi Angleterre/Pays de Galles se souvient avoir vécu au sein d'une équipe EAPPI dans un petit village, près de Naplouse, au nord de la Cisjordanie et raconte : « Ce village est totalement entouré de colons israéliens, dont la présence est illégale à l'égard du droit international, vivant dans les collines, sur des terres qu'ils ont volées aux

<sup>14</sup> Plateforme œcuménique norvégienne pour la paix, Protection civile non armée, La méthodologie et sa pertinence pour les organisations confessionnelles norvégiennes et leurs partenaires (2016), p.6., disponible à l'adresse suivante : [https://www.nonviolentpeaceforce.org/images/publications/Unarmed\\_Civilian\\_Protection.pdf](https://www.nonviolentpeaceforce.org/images/publications/Unarmed_Civilian_Protection.pdf).



## Chapitre 5 - Protéger les communautés grâce à la protection civile non armée (UPC)

familles palestiniennes qui y vivent depuis plusieurs générations. Chaque année, ils prennent un peu plus de terre et les familles n'ont plus accès à la plupart de leurs pâturages, leurs oliviers ou leurs champs. Elles ne peuvent plus subvenir à leurs besoins ». Les villageois avaient subi une grande violence et, en 2002, avaient été expulsés de force de leurs maisons et de leurs terres sous la menace des armes. Ils ont pu rentrer chez eux avec l'aide d'un groupe de paix israélien et ce village a été le premier à avoir accueilli une équipe internationale de l'EAPPI pour vivre avec eux en tant que présence protectrice et non violente ! »

Dans le cadre de son travail, cette équipe a surveillé les villages environnants aussi et la vallée du Jourdain, témoignant des difficultés rencontrées par les Palestiniens alors qu'ils tentaient de se déplacer pour rendre visite à leur famille, se rendre à l'hôpital, à l'école, à l'université ou dans une mosquée ou une église pour pratiquer leur culte. Des centaines de postes de contrôle, gérés par l'armée israélienne, en empêchaient l'accès : pour chaque visite un permis de passage était exigé qu'il fallait obtenir par le biais d'une procédure administrative compliquée et coûteuse.

L'équipe de l'EAPPI a été témoin des démolitions de villages entiers d'éleveurs dans la vallée du Jourdain. Ils ont marché sur des terrains rocheux et à travers les vestiges de maisons, voyant les tasses, les bouilloires, les tapis, les matelas enterrés que les familles avaient sauvés et emportés dans des grottes voisines pour s'abriter du vent glacial et de la pluie. Malgré tout ça, l'équipe a été accueillie avec du thé et un seau pour s'asseoir et entendre leur histoire. On leur a dit que nous étions leurs voisins et ils ont voulu que nous relations leurs histoires à notre retour dans nos pays.

Ce membre de Pax Christi se souvient : « Dans le village où nous vivions, nous faisons en sorte d'être aussi visibles possible en portant comme signe distinctif nos gilets EAPP. Les villageois vivent dans la crainte constante de la violence des colons et de l'armée israélienne et c'étaient les enfants qui nous prévenaient de leur arrivée. Le maire du village nous a dit que nos stylos et nos caméras étaient bien plus puissants que leurs fusils. On a dit à tous les accompagnateurs que lorsque nous étions là, dans les villes, les villages, aux postes de contrôle, dans les écoles ou dans les transports locaux, le comportement des colons et des soldats était

différent, ils étaient moins agressifs. Beaucoup de villages demandent la présence de nos accompagnateurs mais nous ne sommes pas assez nombreux pour être partout ! »

Le plaidoyer auquel les accompagnateurs se livrent à leur retour est important pour faire prendre conscience de la situation réelle en Palestine et en Israël. Ainsi des réseaux de personnes bien informées et engagées travaillent pour la paix et la justice. Cela montre également que l'accompagnement, en tant que présence sur le terrain, active, non violente et protectrice, peut faire la différence et peut conduire à ce que les communautés d'intervenants internationaux travaillant aux côtés des artisans de paix palestiniens et israéliens s'engagent dans une résistance non violente à l'occupation par les colons.





## Exemple de formation UPC par “ La Force de Paix non violente” avec des acteurs armés au Soudan du Sud

Depuis 2016, le groupe « Force de Paix non violente » (NP) travaille avec les communautés dans la région du Grand Mundri, au Soudan du Sud, pour renforcer les capacités de protection des communautés et réduire la violence. Les acteurs armés contribuant à une grande partie de cette violence gratuite, il a été jugé pertinent de s’engager avec des groupes armés pour permettre l’accès aux communautés, donner un aperçu de la situation en matière de sécurité, établir des relations de confiance et influencer leur comportement afin de prévenir de nouvelles violences.

En 2018 et 2019, NP a formé les épouses des soldats de la caserne de Mundri à prévenir puis à répondre à la violence sexiste ou « Violence Basée sur le Genre » (VBG), et a organisé des activités avec les épouses des soldats et des épouses des membres de la communauté. Cela a permis d’améliorer la cohésion sociale après des années d’hostilité. Puis en 2020, NP a finalement noué les relations nécessaires pour former des acteurs armés à l’UPC dans plusieurs endroits du Grand Mundri.

Le 15 juin, des civils dans la ville de Lui, ont été harcelés lorsque des soldats ont fouillé chaque maison à la recherche d’anciens soldats de l’Armée populaire de libération du Soudan en opposition (SPLM-HO). Certains civils ont été arrêtés et libérés après d’âpres négociations avec les dirigeants communautaires, notamment les membres de l’équipe de protection des femmes de NP. Le 2 juillet 2020, NP a visité la caserne de Lui, lors d’une patrouille pour organiser une formation d’introduction sur l’UPC, afin de promouvoir le respect des civils par les soldats, et d’améliorer la cohésion sociale qui pourrait réduire la violence dans le futur. Le commandant de la caserne de Lui a déclaré qu’il était très heureux du projet NP de leur apporter une formation UPC et que les visites de courtoisie de NP étaient un signe de paix. Enfin, le 6 juillet, NP a dispensé cette formation à 15 soldats.

La première partie de la formation a porté sur les valeurs humaines. Les participants ont été invités à dessiner leur visage sur une feuille de papier et à afficher les croquis sur un tableau. Les participants

ont déclaré que même si les croquis étaient différents les uns des autres, ils ressemblaient tous à des humains. Ils valorisaient tous la vie, le respect, l’amour, la communication, les bonnes relations, la compréhension, l’eau et la nourriture. Cependant les conflits et la mort peuvent empêcher chacun de mettre en œuvre ces valeurs.

Les participants ont convenu que les valeurs humaines sont interconnectées, interdépendantes et non discriminatoires. Une façon de préserver ces valeurs est de promouvoir les ingrédients de la cohésion sociale qui unissent l’individu, la communauté et les institutions. La connectivité, les relations sociales, l’orientation vers le bien commun et l’égalité doivent être encouragés. Les formateurs ont ensuite expliqué qu’une façon de promouvoir la cohésion sociale est de soutenir l’accord de cessez-le-feu entre les parties signataires.

A la fin de la formation, le commandant de la base a déclaré : « J’apprécie NP pour la formation dispensée aujourd’hui. Nous n’avions reçu aucune





## Chapitre 5 - Protéger les communautés grâce à la protection civile non armée (UPC)

formation depuis la fin de la guerre 2005. Nous voyons NP comme un médecin. Habituellement, c'est le malade qui va consulter le médecin ; mais là, c'est l'inverse. Le médecin tend la main vers la personne malade. Si tout le monde ici accepte le message de cette formation, ils iront tous dans le même sens et pourront s'aider dans l'avenir.

Le commandant a reconnu que les militaires avaient commis des atrocités et s'inquiétait de suivre des ordres ne respectant pas les valeurs de la cohésion sociale. L'équipe a alors encouragé le commandant à être un agent de changement pour la communauté en tendant la main aux dirigeants de la ville de Lui au Sud du Soudan et en les encourageant à trouver des solutions non violentes aux problèmes de la communauté.

Le 16 juillet, NP a également organisé une formation UPC pour les soldats de la caserne de Gullu. En établissant des relations, en trouvant un terrain d'entente et en promouvant la protection des civils, NP a pu toucher un groupe démographique au niveau de la base, en particulier les militaires, avec lequel il était crucial d'instaurer la confiance. Ceci amplifie, à son tour, la capacité de NP à réduire la violence, à protéger les civils et à améliorer la cohésion des communautés.

### Recommandations aux décideurs politiques :

- › reconnaître dans les programmes de politiques nationales et internationales et dans leur mise en œuvre, l'importance et l'efficacité de l'UCP dans la transformation des conflits, la consolidation de la paix et la protection des civils ;
- › faciliter l'échange de bonnes pratiques de l'UCP en impliquant les organisations civiles avec le gouvernement et les agences intergouvernementales responsables des opérations de paix ;
- › plaider pour que l'UCP soit au premier plan des efforts visant à protéger les civils et plaider pour que les missions de maintien de la paix travaillent plus étroitement avec les communautés locales et les organisations non gouvernementales, nationales et internationales pour créer un environnement protecteur des êtres humains.
- › financer les formations de sensibilisation et de renforcement des compétences que les acteurs de la société civile organisent dans les communautés locales, y compris avec les acteurs armés, concernant l'UPC, en particulier celles qui sont menées dans les zones les plus touchées par les conflits dans le monde ;
- › dans le soutien aux programmes d'UCP, se concentrer sur les femmes qui souffrent énormément pendant les conflits violents et les guerres, ce qui peut contribuer à atteindre les objectifs de l'agenda « Femmes, Paix et Sécurité » (WPS) ;





## Chapitre 6

# Prendre des décisions inclusives autour des projets de l'industrie extractive grâce à la participation des peuples autochtones : l'exemple du Pérou

*Les peuples autochtones ont pris soin de la terre pendant des siècles et ont intégré la pratique de la non-violence active dans le concept de Buen Vivir, comme base d'harmonie entre les humains, avec toutes les autres créatures et dans notre maison commune. En lançant des politiques encourageant des approches non violentes, telles que celles décrites dans ce chapitre 6, les décideurs peuvent contribuer à un monde plus juste et plus pacifique que les peuples autochtones recherchent depuis si longtemps, même en ces temps difficiles, et malgré des systèmes juridiques qui sont contre les activités de défense de l'environnement et qui les criminalisent.*

**Mr José Francisco Calí Tzay,**

Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

## Introduction

Partout dans le monde, les communautés autochtones ont été fortement affectées par les activités des entreprises exploitant les ressources naturelles telles que le pétrole, le gaz, l'or, l'argent, le fer, le cuivre et l'étain, ainsi que d'autres projets de développement à grande échelle sur leur territoire. Ces activités d'extraction ignorent souvent la vision cosmique qu'ont les peuples autochtones de la Terre Mère et conduisent à la violation de leurs droits sociaux, économiques et environnementaux par la contamination de leur eau potable et la destruction de leur terre, la mort de leurs animaux, et la dégradation de leur état de santé. Les conflits socio-environnementaux qui en résultent, ont souvent entraîné des décès, des blessures physiques, des détentions, des



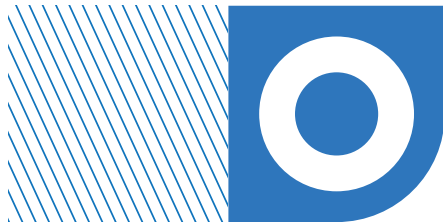
emprisonnements et des poursuites judiciaires contre les peuples autochtones.

Malheureusement, dans la plupart des cas, le droit des peuples autochtones à participer aux processus de prise de décision et au Consentement Libre, Préalable et Eclairé (FPIC) concernant les projets d'extraction dans leurs territoires, n'est pas respecté, malgré le fait qu'ils soient explicitement stipulés dans la convention 169 de l'OIT et dans la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Beaucoup de peuples indigènes, de représentants gouvernementaux et d'hommes d'affaires ne connaissent pas ces droits. De plus, il s'avère que les gouvernements eux-mêmes ne reconnaissent pas les autochtones comme tels<sup>15</sup>. Dans de nombreux pays, les institutions et la législation ne défendent pas les droits des citoyens mais favorisent les projets des entreprises. Qui plus est, les défenseurs de l'environnement local sont menacés et traités comme des criminels et n'ont souvent pas accès à la justice ni à une protection.

<sup>15</sup> La première chose à faire dans un processus de justice au Pérou en ce qui concerne les droits des autochtones et plus particulièrement le droit à la consultation est d'être reconnu comme une personne et une communauté autochtone. La Convention 169 de l'OIT peut donner quelques indications («peuples antérieurs à la colonisation et qui ont conservé leurs coutumes»). Pour les autochtones avec lesquels nous avons discuté au Pérou, le plus important est que les autochtones se voient et se reconnaissent comme autochtones, il n'y a pas besoin de certificat ou de preuve.



Au Pérou, en vertu de la législation nationale, les peuples autochtones ont le droit d'être consultés sur les politiques publiques et les décisions qui les concernent, y compris celles liées aux projets d'extraction. Mais les consultations ont rarement lieu et, quand elles ont lieu, aucune véritable participation n'a lieu car les entreprises organisent des réunions techniques se bornant à « informer » les locaux sur les projets d'extraction dans leurs territoires. Pas de temps accordé à la préparation de ces réunions et elles ne se déroulent pas dans la langue d'origine des autochtones. Les procédures judiciaires sont souvent entendues par des juges qui ont des opinions différentes sur l'appartenance à une communauté autochtone et ces mêmes juges sont souvent soudoyés par les entreprises.



### **Du conflit au dialogue entre une entreprise minière et une communauté indigène**

Les communautés indigènes d'Aymara et Quechua de la région de Puno, dans le sud du Pérou, vivent principalement grâce à l'activité agricole et à l'élevage, en s'efforçant d'être fidèles à la manière traditionnelle indigène du « buen vivir », c'est-à-dire en harmonie les uns avec les autres et en respectant la Terre Mère, également appelée « Pachamama ». Ils participent à leur vie communautaire et à d'autres organisations de terrain en protégeant et défendant leur mode de vie, leur territoire, leur eau potable et leur environnement. Ces dernières années, le gouvernement péruvien a augmenté de façon exponentielle les concessions minières, sans égard pour les droits des peuples autochtones, ni de respect de la Terre Mère.

Les Aymaras de la région de Puno ont vu l'eau de la rivière Condoraque être contaminée par une mine de tungstène ouverte sur leurs territoires dans les années 1970. La pollution causée par la société minière Avocet S.A.C. a affecté non seulement l'ensemble de l'environnement de la communauté,

mais aussi la santé des populations et de leurs animaux. Les habitants de la région n'ont pas été consultés avant le début des activités minières. Lorsque l'entreprise est partie, dans les années 1990, elle n'a pas réparé les dégâts qu'elle avait causés aux terrains. Une autre entreprise minière, Sillustani, a ensuite été autorisée à continuer l'extraction dans la région à condition de réparer les dommages environnementaux causés par la première entreprise, mais cette condition n'a finalement pas été respectée.

Pendant des années, les locaux et l'entreprise Sillustani étaient en conflit, obligeant les dirigeants des communautés de Condoraque à demander de l'aide aux institutions publiques en montrant la contamination sur leurs territoires et en demandant que des sanctions soient prises, mais cela ne s'est pas produit non plus. En avril 2009, les locaux ont bloqué une route située sur leur territoire qui servait d'entrée et de sortie à l'entreprise. En réponse, la société minière a dénoncé les dirigeants de la



## Chapitre 6 - Prendre des décisions inclusives autour des projets d'exploitation minière grâce à la participation des peuples autochtones : l'exemple du Pérou

communauté de Condoraque afin de les intimider et saper ainsi leur protestation. Si ces plaintes avaient abouti, il est fort probable que le conflit socio-environnemental de la zone se serait aggravé. La même année, l'Association des droits de l'homme et de l'environnement DHUMA, membre de Pax Christi Pérou et faisant partie du projet latino-américain de Pax Christi International a visité la communauté en conflit. DHUMA a décidé de travailler sur le cas en organisant plusieurs réunions et en donnant des informations complètes sur les droits de l'homme et l'environnement. Ces réunions étaient destinées aux habitants de Condoraque, aux autorités de district, aux utilisateurs d'eau, aux lieutenants-gouverneurs et à la population en général. Les membres de la communauté ont été informés de leurs droits et aidés à renforcer leur capacité à entreprendre des actions non violentes pour revendiquer leurs droits, notamment, par le biais de la défense juridique devant les tribunaux.

Après des années d'actions de plaidoyer et après que la communauté de Condoraque ait remporté

plusieurs appels ordonnant l'assainissement immédiat des sources d'eau impactées, la société minière a reconnu la gravité de la contamination de la rivière et son obligation de la nettoyer. Elle a finalement lancé un plan pour rendre à nouveau la rivière Condoraque salubre. Une commission de contrôle de la qualité de l'eau a été créée pour contrôler l'eau en permanence. Elle comprend trois membres de la communauté de Condoraque, des représentants de la société minière Sillustani, de l'autorité locale des eaux, du gouvernement municipal et des communautés situées en aval de la rivière Condoraque.

En 2017, la société minière a commencé à respecter certaines promesses, telles que la construction d'une nouvelle salle de réunion pour les Condoraques locaux, l'installation de chauffe-eaux solaires pour des douches chaudes et la distribution de bœufs alpagas à chaque famille pour reconstituer leurs troupeaux. Ces actions de réparation ont été décidées après une visite du chef du département de la Responsabilité communautaire de l'entreprise

et de son avocat, qui leur ont permis de constater la gravité de la contamination et la misère dans laquelle vivait la communauté à cause de celle-ci.

L'entreprise a également cherché à améliorer les relations avec les Condoraques et la DHUMA, en proposant des visites guidées de ses installations afin de constater les progrès en matière de responsabilités environnementales. Ces informations ainsi que toutes les réalisations liées à la réparation des dommages environnementaux et au respect des droits des populations locales dans l'affaire de Condoraque surnommée « Burning Waters » servent maintenant de précédent pour toutes les affaires similaires au Pérou.



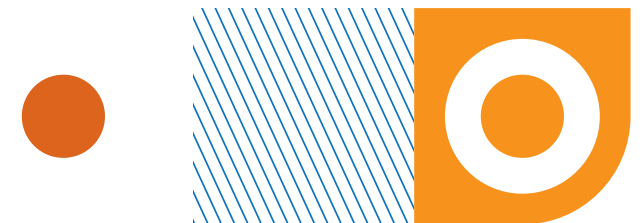


## Les défis et facteurs ayant facilité l'obtention de la justice pour les gens de Condoraque

De nombreux facteurs ont impacté le travail de DHUMA pour rendre justice à la communauté. Certains étaient particulièrement difficiles ; comme par exemple :



- ▶ pour réussir, DHUMA a dû tisser des liens de confiance avec la communauté Condoraque et former les habitants de la communauté sur leurs droits, principalement sur la convention 169 de l'OIT, tout en appréhendant le sujet dans une perspective interculturelle des droits de l'homme et de l'environnement. La confiance de la communauté a dû être rétablie tant avec les institutions publiques qu'avec la société minière car toutes deux ont trompé les habitants pendant des années ;
- ▶ la compagnie minière a dû être contrainte, par une multitude d'actions en justice, à respecter et à écouter les habitants de Condoraque. Elle a dû reconnaître que le territoire sur lequel elle opérait avait des propriétaires devant être considérés, et consultés pour tout ce qui concerne leur territoire. La compagnie minière a également dû reconnaître la dignité des habitants de Condoraque en tant que personnes humaines. Elle a dû apprendre à observer les problèmes à travers les yeux des membres de la communauté et à le faire avec une volonté sincère de dialogue. Elle a dû cesser de traiter les membres de la communauté comme des êtres inférieurs, mais au contraire les traiter avec respect et dignité ;
- ▶ initialement, l'entreprise ne voulait surtout pas que DHUMA pénètre dans la zone. La DHUMA et la communauté de Condoraque ont demandé une rencontre avec les représentants de l'entreprise afin de répondre aux préoccupations de la communauté concernant la pollution. Finalement, la compagnie minière a permis à la DHUMA et aux membres de la communauté d'entrer dans les installations de la mine pour une première réunion. Cela leur a permis de formuler plusieurs demandes, comme une étude de l'impact environnemental. Au final, l'entreprise a demandé à DHUMA d'intervenir dans le dialogue entre les deux parties et a retiré les plaintes déposées à l'encontre des dirigeants de la communauté Condoraque, considérés alors comme des criminels ;





**D'autres facteurs ont contribué à rendre justice à la communauté de façon positive, tels que :**

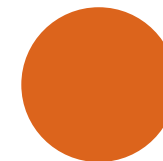
- ▶ le fait que DHUMA ait participé en tant que médiateur pour ouvrir le dialogue entre la communauté de Condoraque et la compagnie minière a très bien fonctionné. Ils ont également aidé la communauté à mettre en place des stratégies juridiques, environnementales et éducatives non violentes pour que la compagnie minière assume ses engagements et réponde aux demandes de la communauté de Condoraque. Il convient de noter que les demandes faites par la communauté avec le soutien de DHUMA ont été satisfaites après de nombreuses années de pressions constantes, si bien qu'un facteur important a donc été la persévérance de DHUMA et de la communauté de Condoraque ;

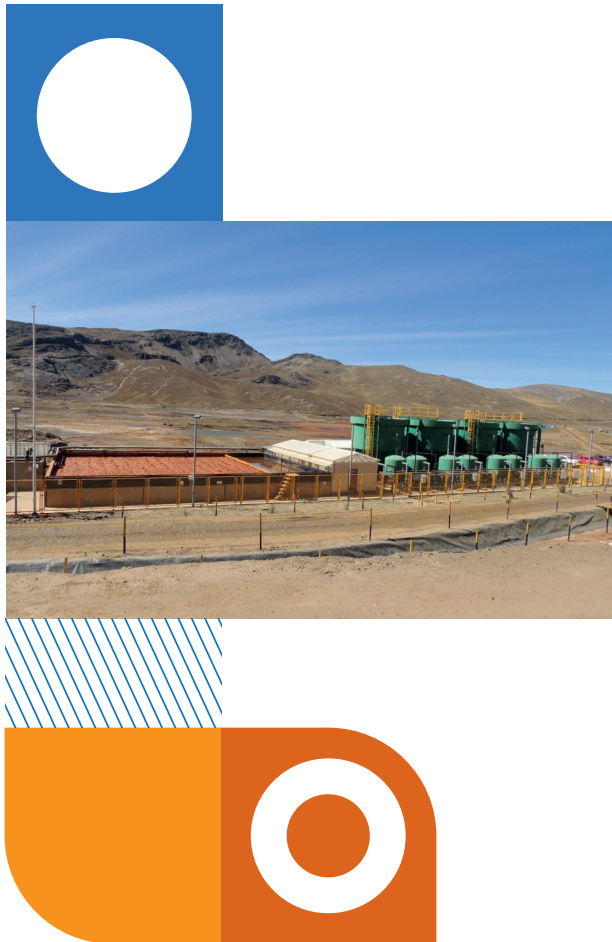


- ▶ sur les entreprises et les autorités. Grâce à l'action conjointe de ses services éducatif et juridique, DHUMA applique et promeut une approche stratégique à l'action en justice en tant qu'outil non violent efficace afin de remettre en question les politiques, ou l'absence de politiques, remettre en question les violations systématiques des droits, rendre visibles les demandes des organisations autochtones, mettre à l'ordre du jour du gouvernement et de l'opinion publique les demandes des peuples autochtones, créer des règles juridiques contraignantes, prévenir et résoudre pacifiquement les conflits socio-environnementaux, générer et promouvoir des politiques publiques pour les peuples autochtones et contribuer à la création et à la consolidation de la jurisprudence en matière de protection des droits des peuples autochtones et de la Terre nourricière ;
- ▶ les ateliers que DHUMA a organisés, en coordination avec l'Institut de défense juridique et le district judiciaire de Puno, pour la formation des juges, des défenseurs publics et du personnel

judiciaire, sur la convention 169 de l'OIT, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, la constitution péruvienne, la jurisprudence et d'autres instruments connexes, ont contribué à ouvrir la voie à la connaissance des droits des peuples autochtones. Aujourd'hui, ceux-ci commencent à se voir accorder l'importance qu'ils méritent au sein du système judiciaire ;

- ▶ les responsables de l'entreprise ont lu les rapports faits par DHUMA qui plaidaient au niveau international auprès des Nations Unies à New York, en 2010 et 2011 et ils ont été partagés avec eux. Ils ont déclaré que ceux-ci avaient influencé la décision de la mine de réparer les dommages environnementaux dans l'affaire "Burning Waters" (des eaux brûlées) de Condoraque. Ils tenaient à ce que leurs pratiques soient présentées au niveau national et international comme étant les « meilleures pratiques ».





### Recommandations aux décideurs :

- › aborder les droits collectifs des communautés autochtones lors de réunions de politique aux échelons local, national, régional et international, et recommander des politiques et des pratiques pour mettre fin aux violations commises par les gouvernements et les entreprises privées ;
- › écouter les voix des dirigeants locaux et les inviter à des réunions politiques et non pas seulement établir des dialogues avec les entreprises. Les responsables d'Eglises en particulier ont été exhortés à faire de même à la suite du Synode sur l'Amazonie ;
- › mettre en place des procédés efficaces de consultation des communautés autochtones par les gouvernements et les entreprises privées afin d'obtenir leur consentement libre, préalable et éclairé vis-à-vis des entreprises minières. Il faut ensuite respecter les consultations populaires permettant aux autochtones de décider s'ils veulent ou non de tels projets. Une telle consultation effective correspond à la norme de Paix juste relative aux processus participatifs ;
- › organiser des formations pour les fonctionnaires, y compris les juges, sur les droits des peuples autochtones (Convention 169 de l'OIT, accord d'Escazu, convention de Minamata, déclaration des droits des peuples des Nations Unies et autres normes internationales) afin qu'ils connaissent ces dispositions et puissent en assurer la mise en œuvre ;
- › financer des formations pour les peuples indigènes et leur fournir des outils pour surveiller leur eau afin de rendre la pollution visible et défendre leurs droits humains. La création de comités de surveillance autochtones devrait être encouragée afin de générer des politiques publiques en faveur des personnes concernées.



## Chapter 7

# Prévenir les conflits par l'éducation à la paix et la non-violence

*Les établissements d'enseignement ont un rôle à jouer dans la création d'une culture de paix qui se fait à travers des programmes officiels de cours, de recherche, de formation, d'action communautaire et d'échanges avec les jeunes. Au-delà de l'enseignement officiel, tout aussi puissante est l'éducation informelle qui façonne les valeurs et les attitudes par des processus psychologiques tels que le renforcement et la modélisation des rôles. Il est souhaité et espéré que les étudiants deviennent des citoyens actifs, des professionnels et des dirigeants qui vivront les principes importants de la démocratie, de la justice sociale, de la paix et de la non-violence, de la tolérance des différences et qu'ils travailleront ensemble pour le bien commun.*

**Dr Patricia Licuanan,**

Ancienne présidente de la commission sur l'enseignement supérieur des Philippines



## Introduction

L'éducation à la paix et la non-violence visant à promouvoir des valeurs communes telles que le respect mutuel, la solidarité et la démocratie s'est avérée être un outil efficace pour la prévention des conflits violents et la construction de la paix dans différents contextes à travers le monde. Elle a été au cœur du travail de mouvements pour la paix tels que Pax Christi International, avec des activités allant de la formation des jeunes sur les alternatives non violentes pour gérer les conflits au plaidoyer pour l'inclusion de l'éducation à la paix et la non-violence dans les programmes de l'éducation nationale. Souvent, les activités éducatives sont liées à d'autres activités qui se déroulent en même temps afin de s'attaquer aux causes profondes de la violence ou de la violence potentielle<sup>16</sup>.

Ce genre d'éducation pour les enfants, les jeunes et les adultes dans un cadre éducatif formel ou informel, comprend une formation, un renforcement des

compétences et une acquisition d'informations visant à cultiver une culture de paix basée sur les normes de la Paix juste. Elle fournit des connaissances sur la culture de la paix et transmet les compétences et les attitudes nécessaires pour reconnaître et désamorcer des conflits potentiellement violents, tout comme celles nécessaires à promouvoir et établir activement une culture de paix et de non-violence. Les objectifs d'apprentissage peuvent inclure une compréhension des manifestations de la violence, le développement des capacités à répondre de manière constructive à cette violence, et des connaissances spécifiques sur les alternatives à la violence.

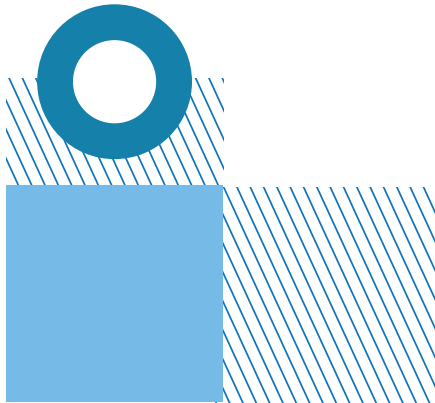
L'importance de l'éducation à la paix et la non-violence a été reconnue au niveau international par des résolutions de l'ONU et à travers l'inclusion dans les Objectifs du Développement Durable (ODD 4.7). Les gouvernements, les organisations

<sup>16</sup> UNESCO, Le travail de l'UNESCO sur l'éducation à la paix et à la non-violence : Construire la paix par l'éducation (2008), disponible à l'adresse suivante : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000160787>.





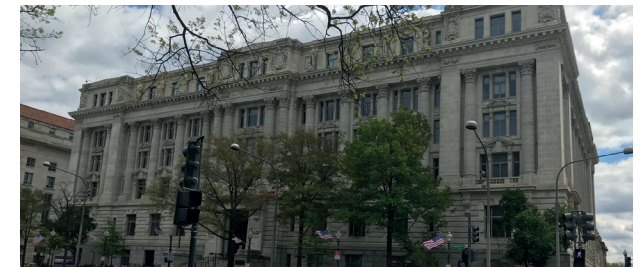
régionales et internationales, telles que l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, l'UNESCO et l'Union africaine, ont fait des efforts importants dans ce domaine ; en faisant par exemple de l'éducation à la paix et la non-violence une priorité dans leur travail, en développant des outils et jeux éducatifs et mettant à disposition des fonds pour des activités avec les enfants, les jeunes, les enseignants et les professionnels. Les Eglises jouent également un rôle important, puisqu'elles touchent de nombreuses personnes dans le monde entier par le biais de leurs écoles, de leurs paroisses et de leurs universités.



### Exemple du conseil municipal de Washington, D.C. ayant choisi la discipline non violente dans les écoles

Des centaines d'académies scolaires à travers les Etats-Unis utilisent des pratiques et des règlements disciplinaires poussant les élèves à quitter la salle de classe et à entrer dans le système de la justice pénale, phénomène connu sous le nom de « filière-école-prison »<sup>17</sup>. Les politiques encourageant la présence de la police dans les écoles, les méthodes sévères, y compris la contrainte physique et les punitions automatiques se traduisant par des suspensions et des renvois de classe, contribuent de manière significative au « canal », avec pour résultat que les minorités raciales et les étudiants handicapés, y compris ceux avec des troubles de l'apprentissage, sont touchés de manière disproportionnée. Par exemple : les élèves afro-américains sont 3,5 fois plus susceptibles que leurs camarades blancs d'être renvoyés temporairement ou expulsés<sup>18</sup>. Une étude récente a également révélé que les filles afro-américaines ont désormais 30 fois plus de chances d'être arrêtées que les filles blanches<sup>19</sup>.

Sur la base d'un dialogue approfondi avec les enseignants, les administrateurs scolaires et les élèves eux-mêmes, le conseil municipal de Washington, D.C. a approuvé des programmes visant à encourager les pratiques non violentes en matière de discipline et de responsabilité dans les écoles publiques en vue d'améliorer l'expérience éducative des jeunes en difficulté, d'accroître l'estime de soi, de réduire ce canal de l'école à la prison, et de renforcer les compétences des élèves en matière de transformation des conflits et de rétablissement de la paix. Ils ont mis en place des programmes éducatifs pour fournir aux enseignants, aux administrateurs et aux élèves des outils non violents qui leur permettent de gérer de manière positive les conflits potentiellement violents et les problèmes de discipline.



<sup>17</sup> Témoignage du bureau national d'Avancement de Projets présenté à la Commission des droits civiques des États-Unis pour sa séance d'information publique sur "The-School-To-Prison Pipeline" : The Intersections of Students of Color with Disabilities (Intersections des étudiants de couleur handicapés), 16 janvier 2018.

<sup>18</sup> Marilyn Elian, The School-to-Prison Pipeline in Teaching Tolerance (Spring 2013), Issue 43 (la filière école prison dans l'enseignement de la tolérance (Printemps 2013)

<sup>19</sup> Sarah Sparks, In Washington, Trauma Feeds the School-To-Prison Pipeline, Particularly for Girls in Education Week, March 22, 2018



### Par exemple, le conseil municipal a créé :

- ▶ un fonds pour le climat scolaire qui soutient l'éducation aux pratiques réparatrices, aux processus circulaires, au mentorat et à d'autres programmes alternatifs à la violence qui encouragent les élèves à reconnaître l'impact de leur comportement négatif et accroître leur capacité à transformer les conflits<sup>20</sup> ;
- ▶ un programme scolaire qui tient compte des traumatismes afin de créer des espaces sûrs pour les élèves déjà traumatisés par des expériences familiales ou communautaires négatives ou violentes et qui encourage une fréquentation scolaire régulière<sup>21</sup> ;
- ▶ des services de santé mentale à l'intérieur des établissements scolaires pour aider à étendre le rôle de l'amour et de la bienveillance à tous les aspects de la vie étudiante ;
- ▶ une loi sur l'accès équitable à l'école pour les étudiants<sup>22</sup> imposant des restrictions importantes sur les motifs de renvois temporaires et sur le nombre de jours consécutifs et cumulatifs de tout renvoi temporaire dont les étudiants peuvent être sanctionnés ;
- ▶ un groupe de travail « Prendre soin des étudiants du District de Columbia » pour s'assurer que les jeunes ayant passé du temps en famille d'accueil, en prison ou dans des écoles spéciales pour élèves en difficulté, aient un moyen de réintégrer la société et l'école et de terminer leurs études dans une atmosphère positive.

Ces programmes expérimentaux prennent de l'ampleur dans les districts scolaires et les systèmes de justice pour mineurs à travers les États-Unis. En tant qu'alternative<sup>23</sup> non violente, rentable et fondée sur des preuves aux politiques de discipline d'exclusion, ces pratiques et politiques éduquent efficacement les étudiants, les enseignants et les administrateurs sur les approches non violentes visant à établir des cultures scolaires pacifiques plus propices à l'apprentissage.

<sup>20</sup> Lawrence W. Sherman and Heather Strang, Restorative Justice: La justice réparatrice: la preuve par Lawrence W. Sherman et Heather Strang (2007), Université de Cambridge, disponible à l'adresse suivante : [https://openresearch-repository.anu.edu.au/bitstream/1885/25704/2/01\\_Sherman\\_Restorative\\_Justice\\_The\\_2007.pdf](https://openresearch-repository.anu.edu.au/bitstream/1885/25704/2/01_Sherman_Restorative_Justice_The_2007.pdf).

<sup>21</sup> Pour plus d'informations voir sur : <https://www.nasponline.org/resources-and-publications/resources-and-podcasts/mental-health/trauma-sensitive-schools>.

<sup>22</sup> Rapport de la commission de l'éducation du Conseil du district de Columbia (mars 2018), rapport sur le B22-594, « Loi de 2018 portant modification de l'accès équitable des étudiants à l'école » [https://lms.dccouncil.us/downloads/LIMS/39259/Committee\\_Report/B22-0594-CommitteeReport1.pdf](https://lms.dccouncil.us/downloads/LIMS/39259/Committee_Report/B22-0594-CommitteeReport1.pdf).

<sup>23</sup> Pour plus d'informations, voir site web : <http://www.restorativcdc.org>.



## Exemple de l'Institut catholique de Paris donnant des cours sur la protection non armée des civils (UCP)

Comme expliqué dans le chapitre 7, la protection civile non armée (UCP) s'est avérée être une approche efficace pour la transformation des conflits et la consolidation de la paix ; la formation à la UCP pour les civils est donc importante. La grande majorité des programmes de formation UCP sont en anglais. Face aux besoins de formation UCP en langue française identifiés par plusieurs acteurs pionniers du secteur, l'Institut catholique de Paris, le Comité français d'intervention civile pour la paix et Force de Paix Non violente, se sont associés pour développer un cursus universitaire UCP en français à partir de 2018. Le coordinateur des jeunes de Pax Christi France a participé au cursus et a aidé à produire certaines vidéos.

Le cursus est dispensé à l'Institut catholique de Paris et a été reconnu comme une formation professionnelle par le ministère français du travail. Il forme des étudiants francophones et des professionnels de la paix à l'UCP en les mettant en contact direct avec des formateurs et des spécialistes du terrain. Le cursus dure un semestre universitaire et vise à

doter la prochaine génération de leaders de la paix de connaissances pratiques et théoriques pour construire une paix durable. Les participants acquerront les notions et connaissances clés de la UCP au cours de 6 modules, comprenant une introduction à l'UCP, la médiation, les questions juridiques liées à l'UCP, les questions opérationnelles telles que la préparation du départ et la gestion de la sécurité et finalement, l'UCP en pratique (sur le terrain).

Les sessions de formation sur place sont consacrées à des études de cas, des simulations et des jeux de rôle. Les étudiants sont formés par des équipes mixtes comprenant à la fois des universitaires et des professionnels du rétablissement de la paix travaillant au sein de l'UCP dans des zones sensibles à travers le monde. Les compétences et le savoir-faire pratiques sont privilégiés. Un exemple est la capacité d'écouter et de laisser un espace aux populations vivant dans des zones de conflit pour qu'elles gèrent elles-mêmes les questions de sécurité. Travailler sur la complémentarité et l'autonomisation est essentiel.

Le témoignage suivant est celui de Carole, une médiatrice diplômée et expérimentée de la promotion UCP 2019 : « Les intervenants sont vraiment de grande qualité et leur expertise est indéniable. Ils ont su créer une ambiance proche de la réalité, telle que rencontrée lors des missions par des mises en scène et des jeux de rôles basés sur des cas réels. Les personnages jouant les rôles de soldats et de miliciens, de civils, de journalistes et de politiciens, lors des simulations, ont contribué de façon remarquable à notre perception de ce que peut être la réalité sur le terrain. La reconstitution de situations réelles nous a fait prendre conscience des difficultés rencontrées lors des missions de l'UCP ainsi que des bonnes pratiques, des principes à connaître et des compétences à maîtriser pour accomplir nos missions sur le terrain. »





### Recommandations aux décideurs :

- › revoir les programmes scolaires à tous les niveaux, de l'éducation de la petite enfance à l'université ; promouvoir et investir dans des cours sur la non-violence et le rétablissement pratique de la paix. Faire de l'éducation à la paix et à la non-violence une priorité dans les cours de base et les rendre obligatoires ;
- › inclure un large éventail de programmes éducatifs à la paix et la non-violence dans les programmes de formation des enseignants à tous les niveaux et développer, réviser, adapter les manuels scolaires et les outils pédagogiques en s'appuyant sur le matériel élaboré par l'UNESCO et d'autres organisations promouvant la paix dans le monde ;
- › intégrer les pratiques non violentes dans les méthodes de la discipline et la responsabilisation dans l'ensemble du système éducatif et dégager des fonds pour que du personnel suffisant puisse être affecté ;
- › travailler ensemble et échanger les meilleures pratiques avec les gouvernements, les organisations internationales, les établissements scolaires ainsi que les Églises et les organisations de la société civile ayant une expertise dans le domaine de l'éducation à la paix et la non-violence ;
- › encourager l'adoption d'une « approche globale de l'école (Whole School Approach « WSA ») comme cadre d'organisation de l'éducation pour la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence. L'« approche globale non violente » déploie et intègre des perspectives et des pratiques pacifiques dans toutes les facettes de l'école<sup>24</sup>.

<sup>24</sup> Toutes les facettes de l'école se réfèrent aux différents aspects de la vie scolaire tels que la vision-mission, le style de leadership et de gestion, le programme d'études, les méthodes d'enseignement, les politiques et les pratiques, les programmes pour les étudiants, les structures et les relations de l'école, ainsi que l'action sociale pour et avec la communauté au sens large. La WSA est considérée comme un moyen plus efficace de créer des changements, car l'intégration et la pratique cohérentes et constantes des valeurs de paix dans les différents aspects de l'école facilitent l'obtention des résultats escomptés.



## Chapitre 8

# Prendre des mesures en faveur du désarmement nucléaire par une collaboration efficace des États et de la société civile en vue de la conclusion du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires

*Le Traité des Nations Unies sur l'interdiction des armes nucléaires, premier traité multilatéral de désarmement nucléaire adopté depuis plus de 20 ans, constitue un engagement en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires – la plus haute priorité des Nations Unies en matière de désarmement –, de la diplomatie et du dialogue plutôt que du conflit et d'un multilatéralisme inclusif. Il est crucial que tous les pays travaillent à l'unisson pour progresser en matière de désarmement nucléaire dans l'intérêt de la sécurité de tous et des générations futures.*

**M. Izumi Nakamitsu,**

Secrétaire général adjoint des Nations Unies et Haut représentant pour les affaires de désarmement

## Introduction

La diplomatie reste un outil essentiel dans la boîte à outils des approches non violentes de la paix et de la sécurité - et le récent Traité sur l'interdiction des armes nucléaires en est un exemple important. Le TIAN, qui est entré en vigueur le 22 janvier 2021 et qui prévoit de larges interdictions et exigences touchant tous les aspects des armements nucléaires, démontre l'efficacité d'un travail commun d'un large éventail de secteurs de la société travaillant les uns avec les autres, en utilisant une panoplie de stratégies non violentes dans un but commun. Il illustre également l'importance de construire à partir des synergies existant entre les états membres de l'ONU et de la société civile pour promouvoir des approches non violentes face aux menaces envers la paix et à la sécurité internationales.

Les armes nucléaires constituent la pire menace violente pouvant être déclenchée à tout moment sur la planète et tous ses habitants, comme le montre clairement l'impact dévastateur des bombardements atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki en 1945. Leurs détenteurs continuent de prétendre que ces armes offrent une « sécurité » ultime ; mais il y a plusieurs décennies, les dirigeants des pays qui possédaient alors et possèdent encore aujourd'hui les plus grands stocks d'armes nucléaires au monde, ont admis qu'« une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée »<sup>25</sup>.



<sup>25</sup> Washington Post, Déclaration conjointe de Reagan et Gorbatchev (1987), voir sur : <https://www.washingtonpost.com/archive/politics/1987/12/11/joint-statement-by-reagan-gorbachev/cd990a8d-87a1-4d74-88f8-704f93c80cd3>



## Le chemin vers un Traité sur l'interdiction des armes nucléaires



La première résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, le 24 janvier 1946, appelait de ses vœux « l'élimination des armes atomiques au sein des arsenaux nationaux et de toutes les autres armes majeures capables de produire des destructions massives »<sup>26</sup>. Plus d'un quart de siècle plus tard, toujours confrontée à la menace de la bombe atomique, la communauté internationale adoptait en 1970 le Traité de Non-Prolifération des armes nucléaires. Le TNP portait du principe que les cinq pays possédant alors des armes nucléaires (les États-Unis, le Royaume-Uni, la France, la Russie et la Chine) - en échange de la promesse faite par d'autres nations de démanteler ou de renoncer à poursuivre leurs propres programmes d'armement nucléaire - réduiraient eux-mêmes, au fil du temps, et finalement élimineraient leurs propres armes nucléaires.

Pourtant, plusieurs décennies après l'entrée en vigueur du TNP, ces promesses de désarmement nucléaire n'ont pas été tenues. Au contraire, les cinq États dotés d'armes nucléaires, auxquels s'ajoutent désormais quatre autres États (Inde, Pakistan, Israël et Corée du Nord), continuent de maintenir et de renforcer leurs arsenaux nucléaires. Face à l'intransigeance persistante des parties dotées de l'arme nucléaire face au TNP à ne pas remplir leurs obligations, d'autres pays du monde ont reconnu la nécessité d'explorer des méthodes alternatives pour éliminer la menace d'un anéantissement nucléaire mondial. Ces États non nucléaires, en partenariat avec de larges secteurs de la société civile, ont commencé à se concentrer sur les conséquences humanitaires catastrophiques et irrémédiables - dépassant les frontières nationales - des essais et de l'utilisation des armes nucléaires. Le fait de se concentrer sur ces effets humanitaires actualise les normes de la paix juste en matière de dignité humaine et de droits de l'homme.

<sup>26</sup> Voir ce site de l'Institut mondial d'information juridique : <https://www.icrc.org/en/doc/resources/documents/report/nuclear-background-document-2011-11-26.htm>



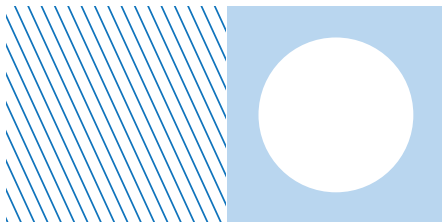
## Chapitre 8 - Prendre des mesures en faveur du désarmement nucléaire par une collaboration efficace des États et de la société civile en vue de la conclusion du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires

Lors de la conférence de réexamen du TNP de 2010 et du comité préparatoire du TNP en 2012, un nombre croissant de pays ont exprimé leurs profondes inquiétudes quant aux effets humanitaires horribles de toute utilisation d'armes nucléaires. En 2013, lors de la réunion de la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, une majorité des États membres de l'ONU ont partagé ces préoccupations. Au cours de cette période, la Campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires (ICAN), un réseau mondial d'organisations de la société civile unissant leurs forces pour plaider en faveur de l'élimination des armes nucléaires, a pris de l'ampleur. Rejetant le principe selon lequel le débat concernant les armes nucléaires pourrait légitimement se focaliser sur une revendication de « sécurité d'État », la coalition ICAN s'est concentrée sur les conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires.

En 2011, « l'adoption de la résolution de la Croix-Rouge/le Croissant-Rouge<sup>27</sup> » remet en question la légalité de l'utilisation des armes nucléaires au regard du droit humanitaire international. Les réunions conjointes ultérieures des États et de la société civile ont permis d'examiner sans complaisance les terribles réalités des conséquences de tout échange nucléaire. Ces conférences multipartites fondées sur des données probantes - notamment à Oslo, en Norvège, en 2013 (où les participants ont conclu qu'aucune réponse adéquate n'était possible après une attaque nucléaire) et à Nayarit, au Mexique, en 2014 (où les participants ont convenu que le vide juridique entourant les armes nucléaires devait être comblé) ont tracé la voie à suivre.

En décembre 2014, la 3ème conférence de ce type, qui s'est tenue à Vienne, en Autriche, a conclu que

le temps était enfin venu d'une interdiction juridiquement contraignante des armes nucléaires. Le 27 octobre 2016, la 1ère Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé, à une écrasante majorité, d'organiser des négociations officielles l'année suivante afin de travailler à l'élaboration d'un traité interdisant les armes nucléaires au motif que ces armes présentent des risques considérables et inacceptables pour l'ensemble du globe. La prise en compte de cet ensemble plus large de risques mondiaux correspond à la norme justice écologique et de durabilité de la paix juste.



<sup>27</sup> Voir ce site de l'ICRC pour lire la résolution : <https://www.icrc.org/en/doc/resources/documents/report/nuclear-background-document-2011-11-26.htm>.



## Les négociations organisées par l'ONU ayant abouti à l'adoption d'un traité en 2017

Les participants aux négociations à l'ONU en 2017 à New York, présidées par l'ambassadrice Elayne Whyte Gomez du Costa Rica, comprenaient une majorité de pays du monde (bien que les États dotés d'armes nucléaires et leurs alliés aient boycotté les procédures), ainsi que le Saint-Siège. Les diplomates ont été rejoints à l'ONU par un vaste éventail d'organisations de la société civile compétentes et spécialisées, du monde entier, sous la houlette de l'ICAN - notamment des organisations internationales actives dans les domaines de la paix, de la santé, du droit humanitaire et du droit international, ainsi que des universitaires, des responsables confessionnels et des survivants d'Hiroshima et de Nagasaki, connus sous le nom d'Hibakusha.

Les États et la société civile ont travaillé en étroite collaboration, s'engageant dans des réunions quotidiennes rigoureuses, des négociations, des exposés et des séminaires. Des membres de la société civile ont également mené avec succès un lobbying auprès des négociateurs de l'ONU à New York, ce qui a conduit à la formulation de

plusieurs articles du traité centrés sur l'être humain. En outre, le traité a été promu par des actions de plaidoyer créatives, y compris des rassemblements pacifiques, des manifestations, des marches, du théâtre de rue, des panneaux d'affichage, des expositions d'art ; par la préparation et la diffusion d'articles scientifiques, la rédaction d'articles de journaux, l'organisation de rassemblements interreligieux et le parrainage d'événements médiatiques, non seulement à New York, mais partout dans le monde. Pax Christi International et plusieurs de ses organisations partenaires ont pris part à de telles activités de la société civile, tant au niveau national qu'à l'ONU, dans le cadre de l'ICAN.



Le 7 juillet 2017, 122 États membres de l'ONU – avec un seul pays participant aux négociations (les Pays-Bas) s'étant opposé et un autre (Singapour) s'étant abstenu – ont voté en faveur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Par la suite, les organisations de la société civile du monde entier ont commencé à faire pression sur leurs gouvernements et les missions diplomatiques des Nations Unies pour qu'ils signent et ratifient le nouveau Traité. Le Saint-Siège a été la première entité à ratifier le TIAN en 2017.

L'entrée en vigueur a eu lieu le 22 janvier 2021, 90 jours après que 50 États aient ratifié le Traité. Les gouvernements et la société civile continuent à travailler ensemble pour obtenir davantage de signatures et de ratifications, ainsi que pour la mise en œuvre du traité. La Première Conférence des Parties sera d'une grande importance pour cela.







## Le TIAN a un impact sur tous les États qu'ils soient en faveur du Traité ou pas

Le TIAN met en évidence les risques et conséquences horribles des armes nucléaires dans la vie réelle. Alors que les pays dotés d'armes nucléaires ont longtemps cherché à justifier leur possession et l'hébergement d'armes nucléaires par la promotion de la « sécurité », le TIAN conteste cette idée en montrant clairement que ces armes favorisent en fait l'insécurité mondiale. Comme l'ont admis les partisans du traité, l'utilisation d'armes nucléaires par quiconque, que ce soit à dessein, par accident, par erreur ou à la suite d'un vol, pourrait bien conduire à l'élimination de toute vie sur terre. C'est pourquoi les armes nucléaires ne doivent jamais être utilisées.

Et si les armes nucléaires ne doivent jamais être utilisées, le fait qu'elles existent continue et les importantes sommes d'argent dépensées pour les entretenir et les « moderniser » sont non seulement du gaspillage mais aussi une profonde erreur face aux maladies mondialement répandues non guéries, à la pauvreté, à la famine, aux sans-abris, au chômage et aux catastrophes naturelles liées au changement climatique. De tels investissements dans les armes nucléaires entravent et détournent la réalisation des principes de la Paix juste relatifs à la justice économique et écologique. Le pape François a proclamé lors de sa visite à Hiroshima en 2019<sup>28</sup> que l'utilisation et la possession de l'énergie atomique pour la guerre sont immorales, justifiant ainsi la norme de la Paix juste pour le désarmement intégral.

Bien qu'aucun des neuf États dotés de la bombe atomique, ni aucun des pays hébergeant des armes nucléaires sur son sol (Belgique, Italie, Pays-Bas, Turquie et Allemagne) n'aient encore signé le TIAN, le traité modifie radicalement le paysage juridique et politique dans lequel ils opèrent<sup>29</sup>. Dans la mesure où ces États sont eux-mêmes aux prises avec les questions morales qui entourent leur possession continue d'armes de destruction mondiale de catégorie 3, dans la mesure où ils comprennent la folie de continuer à verser des milliers de milliards de dollars dans l'entretien et la « modernisation » de leur armement nucléaire qui ne sera jamais utilisé, et enfin dans la mesure où une grande majorité de leurs citoyens s'oppose aux armes nucléaires, le TIAN offre à ces pays un moyen précis et vérifiable de réduire et finalement d'éliminer ces armes.



<sup>28</sup> Nouveau Vatican, le Pape à Hiroshima : L'utilisation et la possession de l'énergie atomique pour la guerre est immorale, 24 novembre 2019, disponible à l'adresse suivante : <https://www.vaticannews.va/en/pope/news/2019-11/pope-in-hiroshima-use-and-possession-of-atomic-energy-for-war.html>.

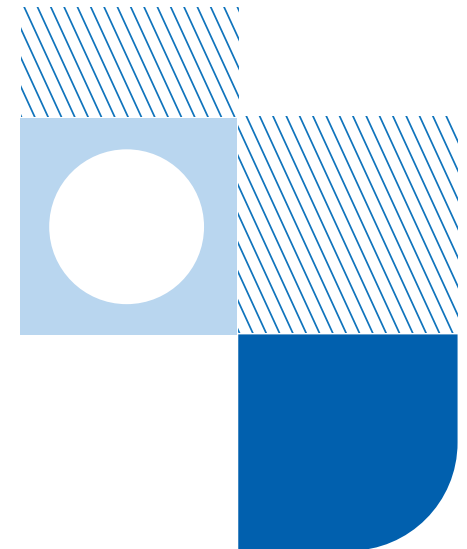
<sup>29</sup> Dans une coda appropriée révélant l'importance pour le monde entier de la TIAN, le prix Nobel 2017 a été attribué à l'ICAN. Setsuko Thurlow, une « Hibakusha », ou survivante des bombardements atomiques de 1945 au Japon, l'un des membres de la société civile qui a travaillé sans relâche pour faire du TIAN une réalité, a accepté le prix Nobel.

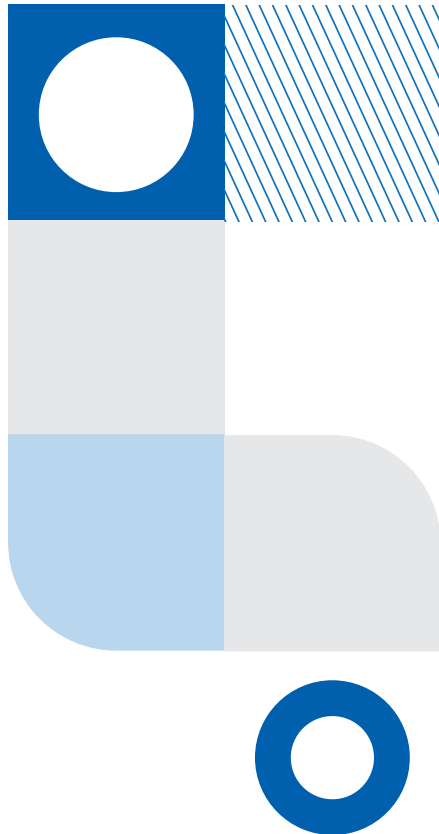


## Chapitre 8 - Prendre des mesures en faveur du désarmement nucléaire par une collaboration efficace des États et de la société civile en vue de la conclusion du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires

Qui plus est, en remettant directement en cause le principe de la nécessité des armes nucléaires et en qualifiant les détenteurs de ces armes comme des « faiseurs de risques » pour la sécurité mondiale (par opposition aux « faiseurs de paix »), le TIAN modifie considérablement la façon dont les détenteurs d'armes nucléaires sont perçus. Caractériser les détenteurs d'armes nucléaires comme faisant courir des risques à la sécurité mondiale confirme l'analyse fondée sur les besoins des gens faisant émerger le besoin de sécurité. Il s'agit d'une compétence non violente essentielle qui rend justice à la norme de la Paix juste relative à la transformation des conflits et en matière de formation aux compétences non violentes.

Le TNP, en fin de compte, perpétue un double standard favorisant les intérêts d'une poignée d'États puissants tout en ne parvenant pas à éliminer la menace démontrable et commune qui pèse sur tous les États. Le TIAN, en revanche, établit une norme juridique mondiale contraignante qui protège tout le monde et actualise la règle de Paix juste sur le respect de la dignité humaine. Ce faisant, le TIAN donne du pouvoir aux 95 % des gouvernements ne possédant pas d'armes nucléaires, ainsi qu'au grand public - la super-majorité mondiale opposée aux armes de destruction massive. Rassembler davantage de pays exempts d'armes nucléaires derrière la bannière du TIAN et mettre en œuvre des dispositions réparatrices du traité, voilà qui offre des opportunités concrètes de prévenir, réduire et remédier à la violence nucléaire.





### Recommandations aux décideurs :

- › reconnaître et accepter que, dans les documents, les rapports et les recommandations sur le désarmement, chaque membre de l'humanité - et par extension tous les États - est touché par le risque d'anéantissement nucléaire, a un intérêt important, et devrait donc avoir une voix dans l'élimination du risque nucléaire. Cela donne du sens à la règle de la Paix juste sur les processus participatifs ;
- › identifier, reconnaître et consulter les communautés les plus directement touchées par l'utilisation et les essais d'armes atomiques, leur donner la parole, apprendre d'elles, partager largement leurs expériences et leurs idées. Cela donne du sens à la règle de la Paix juste qui accorde de l'attention aux personnes les plus touchées ;
- › reconnaître dans l'élaboration des politiques et les déclarations politiques, que les femmes et leur santé reproductive sont affectées de manière disproportionnée par l'utilisation et les essais d'armes nucléaires ;
- › s'engager, lors de prises de position politiques contre les armements nucléaires, aux côtés d'un éventail large de parties prenantes possédant une expertise scientifique et médicale, ayant une mémoire historique pertinente et un engagement démontré envers le bien commun, en particulier celles et ceux qui ont été souvent exclus dans le passé ;
- › rassembler et documenter les images et les histoires de ceux ayant vécu les horreurs des essais et de l'utilisation d'armes nucléaires, et diffuser ces informations afin de mettre fin aux fausses idées et justification de ces armes, et regarder en face leurs conséquences.

